

Distribution limitée

WHC-96/CONF.201/13  
Paris, le 28 octobre 1996  
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL  
Vingtième session

Mérida, Yucatán, Mexique  
2 - 7 décembre 1996

Point 12 de l'ordre du jour provisoire : demandes d'assistance internationale

**RESUME**

Le Bureau examinera lors de sa vingtième session les demandes d'assistance internationale, conformément aux paragraphes 90 à 120 des Orientations.

Le document de travail correspondant du Bureau (WHC-96/CONF.203/5) est joint pour examen.

Les décisions et les recommandations du Bureau seront transmises au Comité du patrimoine mondial dans le document de travail WHC-96/CONF.201/13Rev. qui sera distribué aux membres du Comité lors de sa session.

Distribution limitée

WHC-96/CONF.203/5  
Paris, 17 octobre 1996  
Original :anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingtième session extraordinaire  
Mérida, Yucatán, Mexique

29 - 30 novembre 1996

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

Il est demandé à la vingtième session extraordinaire du Bureau de :

- (a) prendre une décision sur les demandes de formation et de coopération technique concernant le patrimoine naturel qui peuvent encore être approuvées au titre du solde disponible pour 1996 (formation : 70.760 \$ EU ; coopération technique : 75.222 \$ EU) ;
- (b) recommander au Nouveau Bureau des décisions concernant des demandes se rapportant au patrimoine culturel pour un montant compris entre 20.000 \$ EU et 30.000 \$ EU ;
- (c) recommander au Comité des décisions concernant des demandes se rapportant au patrimoine naturel et culturel pour un montant supérieur à 30.000 \$ EU ;
- (d) prendre note des demandes jusqu'à 20.000 \$ EU devant être présentées au nouveau Président ;

Un tableau de synthèse comprenant toutes les demandes a été préparé par le Secretariat afin de faciliter cette tâche.

# A - INTERNATIONAL ASSISTANCE NATURAL PROPERTIES

| State Party                | Description                                                                                       | Amount (US\$)     |                                         | Chairperson | Decision                                         |            |           |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|------------|-----------|
|                            |                                                                                                   | Requests received | Recommended by Secretariat              |             | Out-going Bureau<br>can decide under 1996 budget | New Bureau | Committee |
| A.1. TECHNICAL COOPERATION |                                                                                                   |                   |                                         |             |                                                  |            |           |
| Egypt<br>A.1.1             | Identification of potential natural heritage in the Arab region                                   | 29.346            | 13.300                                  |             | x                                                |            |           |
| Vietnam<br>A.1.2           | Technical cooperation for strengthening management for Ha Long Bay                                | 64.310            | Not recommended<br>(see under training) |             |                                                  |            | x         |
| Thailand<br>A.1.3          | Regional network for the management of World Heritage, Thung Yai-Hua Kha Kaeng Wildlife Sanctuary | 65.000            | 50.000                                  |             |                                                  |            | x         |
| Sub-total A.1              |                                                                                                   | 158.656           | 63.300                                  |             |                                                  |            |           |

|                      |                                                                                    |         |         |  |   |  |   |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|--|---|--|---|
| <b>A.2. TRAINING</b> |                                                                                    |         |         |  |   |  |   |
| Morocco A.2.1        | Training in the conservation and management of natural heritage in the Arab Region | 29.000  | 29.000  |  | x |  |   |
| Vietnam A.2.2        | Management planning for sustainable tourism and Ha Long Bay World Heritage Site    | 24.250  | 30.000  |  | x |  |   |
| Costa Rica A.2.5     | Nineteenth Protected Area Course                                                   | 48000   | 30000   |  |   |  | x |
| Cameroon A.2.6       | Scholarships for the School for the training of Wildlife Specialists, Garoua       | 45.000  | 45.000  |  |   |  | x |
| Tanzania A.2.3       | Scholarships for the African Wildlife Management                                   | 30.000  | 30.000  |  | x |  |   |
| India A.2.4          | Regional training Course on critical wetlands habitats : Keoladeo National Park    | 30.000  | 30.000  |  | x |  |   |
| Sub-total A.2        |                                                                                    | 226.250 | 194.000 |  |   |  |   |

## B - INTERNATIONAL ASSISTANCE FOR CULTURAL AND MIXED PROPERTIES

| State Party                | Description                                                                                                      | Amount (US\$)     |                            | Decision    |                                               |            |           |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------|------------|-----------|
|                            |                                                                                                                  | Requests received | Recommended by Secretariat | Chairperson | Out-going Bureau can decide under 1996 budget | New Bureau | Committee |
|                            |                                                                                                                  |                   |                            |             |                                               |            |           |
| B.1 PREPARATORY ASSISTANCE |                                                                                                                  |                   |                            |             |                                               |            |           |
| Guyana<br>B.1.1            | Revision of tentative list and preparation of nomination of historic buildings in Georgetown                     | 6.500             | 6.500                      | x           |                                               |            |           |
| Costa Rica<br>B.1.2        | Preparation of the nomination of the 'Railway San Jose-Limon Region'                                             | 15.000            | 12.400                     | x           |                                               |            |           |
| Ethiopia<br>B.1.3          | Megalithic World Heritage site of Tiya                                                                           | 15.000            | 15.000                     | x           |                                               |            |           |
| Nigeria<br>B.1.4           | Gather additional information requested to complete the nominations (Benin Earthworks and the Xidi Palace Sukur) | 15.000            | 15.000                     | x           |                                               |            |           |
| Sub-total B.1              |                                                                                                                  | 51.500            | 48.900                     |             |                                               |            |           |

| B.2 TECHNICAL COOPERATION |                                                                                                                                 |         |         |   |  |  |   |  |   |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---|--|--|---|--|---|
| Slovak Republic<br>B.2.1  | Technical assistance request for Vlkolinc                                                                                       | 9.999   | 10.000  | x |  |  |   |  |   |
| Vietnam<br>B.2.2          | Establishment of Building Guidelines in Hue                                                                                     | 12.500  | 12.500  | x |  |  |   |  |   |
| Georgia<br>B.2.3          | City-Museum Reserve of Mtskheta                                                                                                 | 18.000  | 18.000  | x |  |  |   |  |   |
| Peru<br>B.2.4             | City of Cusco                                                                                                                   | 20.000  | 20.000  | x |  |  |   |  |   |
| Maroc<br>B.2.5            | Médina de Tétouan                                                                                                               | 20.000  | 20.000  | x |  |  |   |  |   |
| Peru<br>B.2.6             | Chan Chan Archaeological Zone                                                                                                   | 20.000  | 20.000  | x |  |  |   |  |   |
| ICCRROM<br>B.2.7          | Technical Assistance Programme (TAP)                                                                                            | 25.000  | 25.000  |   |  |  | x |  |   |
| Lithuania<br>B.2.8        | Vilnius Old Town                                                                                                                | 25.000  | 25.000  |   |  |  | x |  |   |
| Ethiopia<br>B.2.9         | Lalibela (C/18) - Fasil Ghebi (C/19) - Lower Valley of the Awash (C/10) - Tiya (C/12) - Aksum (C/15) - Valley of the Omo (C/17) | 27.500  | 27.500  |   |  |  | x |  |   |
| Brazil<br>B.2.10          | Historic Centre of the Town of Olinda                                                                                           | 33.000  | 33.000  |   |  |  |   |  | x |
| Laos<br>B.2.11            | Conservation of Traditional Houses in Luang Prabang                                                                             | 49.900  | 39.900  |   |  |  |   |  | x |
| Brazil<br>B.2.12          | Serra de Capivara National Park                                                                                                 | 35.500  | 35.500  |   |  |  |   |  | x |
| El Salvador<br>B.2.13     | Joya de Ceren Archaeological Site                                                                                               | 10.000  | 10.000  |   |  |  |   |  | x |
| Sub-total B.2             |                                                                                                                                 | 341.399 | 331.400 |   |  |  |   |  |   |

| B.3 TRAINING                                          |                                                                                                                                        |        |          |   |  |  |   |  |  |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------|---|--|--|---|--|--|
| Algeria<br>B.3.1                                      | Casbah d'Alger                                                                                                                         | 8.700  | 8.700    | x |  |  |   |  |  |
| Dominican<br>Republic<br>B.3.2                        | The Caribbean : Regional Course on the diagnosis and treatment of moisture in monuments in the Caribbean                               | 14.000 | deferral | x |  |  |   |  |  |
| Nepal<br>B.3.3                                        | Training Course for the Recording and Documentation of the Seven Monument Zones of Kathmandu Valley World Heritage site                | 15.000 | 15.000   |   |  |  |   |  |  |
| United Kingdom<br>(endorsed by<br>Lithuania)<br>B.3.4 | Request to organize a training in Edinburgh Old Town for trainees from Lithuania (and possibly from the Russian Federation)            | 20.000 | 20.000   | x |  |  |   |  |  |
| Indonesia<br>B.3.5                                    | South-East Asia and Pacific Training Course on Prehistoric Mural Rock-Art                                                              | 20.000 | 20.000   | x |  |  |   |  |  |
| Egypt<br>B.3.6                                        | International Project on Study and Conservation of Wadi Tumilat                                                                        | 26.000 | 20.000   |   |  |  | x |  |  |
| Algeria<br>(Maghreb region)<br>B.3.7                  | Cours régional de formation à la conservation et à la protection des monuments et sites culturels destiné à des architectes du Maghreb | 36.000 | 24.000   |   |  |  | x |  |  |
| China<br>B.3.8                                        | Training Workshop for Urban Planning Officers of China's Historic Cities                                                               | 25.000 | 25.000   |   |  |  | x |  |  |
| Georgia<br>B.3.9                                      | Regional Training Workshop in Tbilisi and Signagi on "The Significance of Vernacular Architecture and the Problem of Conservation"     | 27.000 | deferral |   |  |  | x |  |  |
| ICCROM<br>B.3.10                                      | Regional Course for Latin America and the Caribbean on Scientific Principles of Conservation                                           | 30.000 | 20.000   |   |  |  | x |  |  |

|                  |                                                                                                                                             |         |                                                                           |  |  |  |   |   |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------|--|--|--|---|---|
| Cuba<br>B.3.11   | Regional Course on Financial and Institutional Capacity Building in Urban rehabilitation in Historic Cities (Latin America & the Caribbean) | 30.000  | 20.000                                                                    |  |  |  | x |   |
| Brazil<br>B.3.12 | Regional graduate Training Course on 'Integrated Urban and Territorial Conservation' (ITUC/BR) (Latin America and the Caribbean)            | 42.600  | 40.000                                                                    |  |  |  |   | x |
| Gambia<br>B.3.13 | James Island                                                                                                                                | 40.000  | 40.000                                                                    |  |  |  |   | x |
| ICCROM<br>B.3.14 | Training Course for an Integrated Approach to Urban Conservation                                                                            | 40.000  | 30.000                                                                    |  |  |  | x |   |
| ICCROM<br>B.3.15 | Conservation of Immovable Property in Sub-Saharan (Africa)                                                                                  | 50.000  | 50.000<br>under the earmarked<br>reserve for priority<br>training actions |  |  |  |   | x |
| Sub-total B.3    |                                                                                                                                             | 424.300 | 332.700                                                                   |  |  |  |   |   |

| B.4 EMERGENCY ASSISTANCE |                   |        |        |  |  |  |   |  |
|--------------------------|-------------------|--------|--------|--|--|--|---|--|
| Ecuador<br>B.4.1         | The City of Quito | 50.000 | 50.000 |  |  |  | x |  |
| Sub-total B.4            |                   | 50.000 | 50.000 |  |  |  |   |  |

## A. BIENS NATURELS

### SECTION I : POUR DECISION PAR LE BUREAU SORTANT

#### A.1 COOPERATION TECHNIQUE

##### A.1.1 Identification de potentiels sites du patrimoine naturel dans les pays arabes (Egypte)

**Antécédents :** Bien que 16 Etats parties de la région arabe aient ratifié la Convention du patrimoine mondial, seuls quatre sites du patrimoine naturel ont à ce jour été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des cours de formation destinés aux gestionnaires de zones protégées ont été organisés tous les deux ans depuis 1991 pour la région arabe (voir A.2.1) afin de remédier à cette situation. Une assistance préparatoire a été accordée pour la préparation de la proposition d'inscription du sanctuaire de l'oryx arabe et son plan de gestion (Oman) en 1991 et 1995. Le présent projet va au-delà d'une demande d'assistance préparatoire pour la proposition d'inscription d'un site car il se rapporte à un examen de la protection de l'environnement dans les pays arabes et son adéquation pour le patrimoine mondial.

**Description du projet :** Le projet a été présenté par le Comité égyptien de l'Homme et la Biosphère (MAB) par l'intermédiaire du bureau régional de l'UNESCO au Caire. Le présent projet vise à aider les Etats parties à identifier de potentiels sites du patrimoine naturel dans les pays arabes en commençant par un nombre choisi de pays (Egypte, Tunisie, Maroc, Jordanie, Arabie Saoudite) et à préparer un rapport préliminaire sur l'adéquation de la Convention du patrimoine mondial avec la protection du patrimoine naturel dans les pays arabes. Ceci entraînerait des consultations avec des décideurs et des scientifiques de la conservation dans ces pays ainsi que la tenue d'un petit atelier avec des scientifiques de la conservation, des gestionnaires des zones protégées et des experts du patrimoine pour promouvoir le patrimoine mondial dans le monde arabe. Le projet comprend en oeuvre la constitution d'une base de données et des installations de réseau entre les organisations et personnes intéressées dans les pays arabes. Les travaux préliminaires et voyages sont prévus pour février à juin 1997. Le Comité national égyptien de l'Homme et la Biosphère, la Commission nationale égyptienne de l'UNESCO et le ministère égyptien de l'Enseignement Supérieur sont les organismes de mise en oeuvre indiqués.

**Contribution nationale :** sous forme de frais d'organisation (y compris les communications internationales), de matériel informatique pour la constitution de la base de données et de frais de personnel pendant la mise en réseau, estimés à environ 20.000 \$ EU.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** 29.346 \$ EU. Le budget comprend les honoraires de deux consultants spécialistes (2.000 \$ EU), les frais de per diem pour le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, l'Arabie Saoudite et pour les participants à l'atelier

en Egypte (10.136 \$ EU), les frais de voyage et de déplacements locaux (8.300 \$ EU), la constitution de la base de données (6.000 \$ EU) ainsi que les frais de publication et de secrétariat (3.000 \$ EU)

L'Egypte s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial y compris pour 1995.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter approuver la demande pour un montant réduit de **13.300 \$ EU** pour les honoraires des consultants, les frais de voyage et de publication. Il est suggéré que le Bureau recommande que l'atelier prévu ici soit lié à l'atelier de formation proposé par le Maroc (voir Section A.2.1 Formation à la conservation et la gestion du patrimoine naturel dans la région arabe : conservation de la biodiversité dans les zones protégées).

## **A.2 FORMATION**

### **A.2.1 Formation à la conservation et la gestion du patrimoine naturel dans la région arabe : conservation de la biodiversité dans les zones protégées (Maroc)**

**Antécédents :** Le Comité du patrimoine mondial a financé trois cours de formation pour les gestionnaires de zones protégées dans la région arabe, le premier au Qatar en 1989, le second en Arabie Saoudite en 1993 et le troisième au Caire en 1995. Un résultat du cours de 1995, auquel ont participé 60 gestionnaires de site et conseillers techniques (y compris le Centre du patrimoine mondial patrimoine mondial et l'UICN), a été la publication en 1996 du document "Protection du patrimoine naturel en Afrique du nord et au Moyen-Orient" (en arabe). Seuls quatre sites naturels de la région arabe sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : le parc national du banc d'Arguin (Mauritanie), le parc national d'Ichkeul (Tunisie), le sanctuaire de l'oryx arabe (Oman) et le site mixte de Tassili N'Ajer (Algérie). Il y a plusieurs sites Ramsar et Réserves de biosphère ainsi que de potentiels sites du patrimoine mondial.

**Description du projet :** La présente demande a été présentée par le Royaume du Maroc en coopération avec le bureau de l'UNESCO au Caire et la Division des sciences écologiques. Le cours devrait avoir lieu en avril 1997 à la Réserve biologique de Sidi Boughaba/Mehdia qui est un site Ramsar et comprend un centre national pour l'éducation sur la protection de l'environnement. Le cours portera notamment sur la conservation de sites naturels d'une valeur universelle exceptionnelle, la gestion des zones protégées, l'utilisation durable des ressources naturelles, l'éducation à la protection de l'environnement, la participation des communautés locales, la conservation des habitats naturels et les plans d'action pour la conservation des espèces menacées d'extinction. Le séminaire vise à établir des capacités pour la gestion des zones protégées dans la région arabe et à constituer un réseau de spécialistes qualifiés travaillant sur le terrain.

**Contribution demandée au titre du Fonds : 29.000 \$ EU.** Ce budget comprend 6.000 \$ EU pour l'organisation du séminaire (frais de bureau, de photocopie, de location de salles de conférence), 4.000 \$ EU pour le personnel, 12.000 \$ EU pour les frais de voyage des participants, 5.000 \$ EU pour la publication et 2.000 \$ EU pour les frais divers.

**Contribution nationale :** sous forme de moyens matériels locaux, de transport local et de personnel.

**Action du Bureau :** Il est demandé au Bureau d'approuver la demande pour un montant de **29.000 \$ EU** sous réserve de la présentation par le Centre d'un budget détaillé des postes "organisation du séminaire" et "voyage des participants". Il est aussi demandé au Bureau d'inciter vivement les organisateurs à inclure dans le programme de l'atelier de formation le résultat de l'étude devant être financée par le Fonds du patrimoine mondial et décrite au chapitre A.1.2.

#### **A.2.2 Planification de gestion pour un tourisme durable sur le site du patrimoine mondial de la baie d'Ha-Long (Viêt-nam)**

**Antécédents :** La baie d'Ha-Long a été inscrite comme site naturel sur la Liste du patrimoine mondial en 1994. Un rapport sur l'état de conservation a été présenté à la dix-neuvième du Comité du patrimoine mondial en décembre 1995. La baie d'Ha-Long subit une pression touristique extrême. Près d'un million de visiteurs (essentiellement locaux mais avec de plus en plus d'étrangers) visitent le petit groupe d'îles. Le Viêt-nam n'a encore reçu à ce jour aucune assistance pour le patrimoine naturel.

**Description du projet :** La présente demande a été présentée par la Commission nationale pour l'UNESCO et a été revue par le bureau de l'UNESCO à Jakarta. L'atelier comprend une formation approfondie de deux semaines pour 30 stagiaires dans la ville d'Ha-Long avec des éléments aussi bien théoriques que pratiques. Le programme comprend (1) l'identification des ressources touristiques, les antagonismes, la planification et la gestion, (2) l'examen d'expériences similaires du fait du tourisme côtier et marin dans d'autres parties du monde et (3) l'élaboration d'un plan d'action pour la baie d'Ha-Long à présenter aux autorités gouvernementales vietnamiennes concernées.

**Contribution demandée au titre du Fonds : 24.250 \$ EU.** Le budget total s'élève à 29.230 \$ EU. Le montant demandé au Fonds comprend 5.150 \$ EU pour des experts et conseillers techniques, 4.000 \$ EU pour des consultants internationaux, 12.100 \$ EU pour les frais de voyage des participants et consultants, 1.000 \$ EU pour la publication et 2.000 \$ EU pour les frais accessoires.

**Contribution nationale :** 1.400 \$ EU dans l'élaboration de l'activité de formation et 4.980 \$ EU en liquidités pour les installations locales, les frais de photocopie et le personnel.

**Action du Bureau :** La nécessité de former du personnel est reconnue et appréciée. Le Bureau pourrait toutefois souhaiter suggérer que les autorités vietnamiennes utilisent la réunion pour la formation en vue de l'élaboration d'un plan stratégique pour la gestion de la baie d'Ha-Long (y compris mais sans s'y limiter, le développement d'un tourisme durable) qui identifiera et décrira, entre autres choses, la formation, l'équipement et autres besoins. Une telle réunion de planification stratégique devrait aussi prendre en considération le résultat de la mission de l'équipe d'étude proposée par L'Agence japonaise de coopération internationale (JIPA) prévue pour octobre/novembre 1996 et les ramifications des recommandations de cette étude. En conséquence, le Bureau pourrait souhaiter approuver un montant pouvant aller jusqu'à **30.000 \$ EU** à titre de contribution à l'organisation de cette réunion de formation et de planification stratégique pour le site du patrimoine mondial de la baie d'Ha-Long (Viêt-nam) et demande aux autorités vietnamiennes de coopérer avec le Centre et l'UICN dans l'établissement d'un plan et d'un budget détaillé pour une telle réunion.

#### **A.2.3 Bourses individuelles au College of African Wildlife Management, Mweka (Tanzanie)**

**Antécédents :** Une assistance à la formation a été apportée pendant un certain nombre d'années, pour des bourses individuelles dans les deux institutions africaines de formation : le College of African Wildlife Management (Mweka, Tanzanie) pour les pays anglophones et à l'Ecole pour la formation de spécialistes de la faune et de la flore (Garoua, Cameroun) pour les pays francophones. La Convention du patrimoine mondial fait désormais partie du programme des écoles et le parc national du Kilimandjaro (Tanzanie) fait partie des sites pour les exercices pratiques. Trois étudiants sont actuellement subventionnés par le Fonds du patrimoine mondial à Mweka pour 1996/1997 pour un montant de 30.000 \$ EU. Le contrat est passé directement avec l'école.

**Description du projet :** La demande officielle du College of African Wildlife Management (Mweka, Tanzanie) n'a pas encore été reçue. Suivant la même procédure que les années passées, cette demande se rapporterait à des bourses pour trois étudiants pour un cycle d'un an, 1997/1998.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** **30.000 \$ EU** pour financer les bourses de trois étudiants d'Etats parties de pays d'Afrique anglophone y compris les frais de voyage aller et retour.

**Contribution nationale :** L'école est une institution financée par l'Etat.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver un montant de **30.000 \$ EU** destiné aux bourses de trois étudiants pour un cycle d'un an, 1997/1998, sous réserve de la réception par le Centre d'une demande officielle.

**A.2.4 Cours régional de formation sur les habitats des terres marécageuses critiques : Parc national de Keoladeo (Inde)**

**Antécédents :** Une assistance à la formation destinée à des ateliers sous-régionaux pour les gestionnaires de zones protégées a été apportée à l'Inde en 1989 et 1991. Le Centre coopère avec le Wildlife Institute of India et la haute personnalité indienne chargée du patrimoine mondial (patrimoine naturel) participera à la session du patrimoine mondial lors du Congrès mondial sur la conservation qui se tiendra à Montréal. Le parc national de Keoladeo a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1985.

**Description du projet :** La présente demande a été préparée par le Wildlife Institute of India et se rapporte à un cours de formation sur place pour (a) évaluer la situation actuelle des zones marécageuses protégées en Asie centrale et du sud, (b) former des gestionnaires de la faune et de la flore de la région à la gestion et l'écologie des terres marécageuses et (c) former des gestionnaires de site concernant la Convention du patrimoine mondial et autres traités internationaux se rapportant à la conservation des terres marécageuses et leur faune migratoire et parler des problèmes de leur mise en oeuvre en vue d'améliorer leur efficacité.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** 30.000 \$ EU pour couvrir les frais d'organisation (5.647 \$ EU), de personnel (845 \$ EU), de voyage et d'hébergement de douze participants étrangers (15.300 \$ EU), les frais de pension et les frais imprévus et accessoires (6.518 \$ EU) et la publication (1.690 \$ EU).

**Contribution nationale :** L'école est une institution financée par l'Etat et la contribution nationale consiste à fournir le corps enseignant et le personnel, l'équipement et autres services administratifs.

**Action du Bureau :** Le Gouvernement indien ayant indiqué qu'il était en outre envisagé d'organiser au début de 1997 un atelier régional de formation plus important destiné aux gestionnaires de site d'Inde, du Sri Lanka, du Népal et d'autres pays afin de soutenir la stratégie de formation concernant le patrimoine culturel, le Bureau pourrait souhaiter approuver à titre provisoire une somme de 30.000 \$ EU sous réserve d'un accord avec le Wildlife Institute et le Gouvernement indien. Le Bureau demande au Centre de prendre contact avec le Gouvernement indien et le Wildlife Institute of India pour s'assurer qu'il n'y a pas de double emploi avec un autre séminaire sous-régional de formation destiné aux gestionnaires de zones protégées envisagé pour 1997 et devant être accueilli par l'Inde.

## SECTION II : POUR DECISION PAR LE COMITE

### **A.1 COOPERATION TECHNIQUE**

#### **A.1.2 Coopération technique pour le renforcement de la gestion et de la protection du site du patrimoine mondial de la baie d'Ha-Long (Viêt-nam)**

**Antécédents :** La baie d'Ha-Long a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1994. Lors de sa dix-neuvième session, le Comité du patrimoine mondial a pris note des menaces potentielles pesant sur le site et notamment la pression exercée par le tourisme et le développement d'un port. Une mission d'une équipe de travail japonaise est prévue pour octobre/novembre 1996 afin de réaliser une étude de développement approprié. La baie d'Ha-Long subit une pression touristique extrême. Le Viêt-nam n'a jusqu'ici reçu aucune assistance pour le patrimoine naturel.

**Description du projet :** La présente demande a été présentée par la Commission nationale pour l'UNESCO et revue par le bureau de l'UNESCO à Jakarta et la section de l'équipement de l'UNESCO. Le projet comprend l'assistance d'experts en gestion pour l'amélioration de la gestion du site afin d'améliorer les lois relatives au zonage (y compris les plans de zonage) et étudier leur mise en oeuvre, établir un inventaire complet du patrimoine naturel et culturel du site, renforcer les relations avec les communautés locales et améliorer les dispositifs administratifs. La majeure partie de la demande d'assistance technique se rapporte à l'achat de matériel, dont un navire très rapide (15.500 \$ EU) et des systèmes de radiotéléphonie (36.670 \$ EU).

**Contribution nationale :** sous forme de frais d'organisation et de soutien en personnel local (3.680 \$ EU).

**Contribution demandée au Fonds : 64.310 \$ EU.** Le budget comprend les honoraires de deux consultants (3.000 \$ EU), les frais de déplacements internationaux et de per diem (6.640 \$ EU), de publication (2.000 \$ EU), d'achat de matériel (52.170 \$ EU) et de communication (500 \$ EU).

Le Viêt-nam s'est acquitté de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial y compris pour 1995.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'examiner l'autre demande pour le même site (baie d'Ha-Long) présentée au chapitre relatif à la formation.

#### **A.1.3 Seconde réunion du réseau régional pour la gestion du patrimoine mondial, sanctuaires de faune de Thung Yai-Hua Kha Khaeng (Thaïlande)**

**Antécédents :** Le Wet Tropics Management of Authority (WTMA) du Queensland, Australie, a organisé du 12 au 15 avril 1996 le premier atelier de gestionnaires de site des zones naturelles et

paysages culturels du patrimoine mondial en Asie du sud-est et Pacifique. Cet atelier s'est tenu à Ravenshoe, Queensland, Australie. Le principal résultat en a été la création d'un réseau régional pour la gestion du patrimoine mondial pour l'Asie du sud-est, le Pacifique du sud-ouest, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ce réseau devrait favoriser l'échange d'informations et d'expériences entre ses membres sur des questions et problèmes très divers se rapportant à la mise en oeuvre de la Convention. Les gestionnaires de site participant au réseau ont pour intérêt majeur de développer le contenu de la "meilleure pratique de gestion", fondé sur la manière selon laquelle des questions spécifiques, par exemple la participation de la communauté locale, le tourisme etc., sont gérées dans les zones (naturelles) du patrimoine mondial. Cet intérêt manifesté par les gestionnaires de site est nettement en rapport avec l'élaboration de module de formation sur des thèmes tels que "patrimoine mondial et tourisme", "patrimoine mondial et relations avec les communautés" etc. prévus dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de formation dans le domaine du patrimoine naturel, examinée et approuvée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa dernière session qui s'est tenue à Berlin en décembre 1995.

**Description du projet :** A la suite d'une recommandation faite par les participants à l'atelier de Ravenshoe, le Royal Forest Department of Thailand, après consultation avec le Bureau de l'UNESCO à Jakarta, a décidé d'accueillir la seconde réunion du réseau régional pour la gestion du patrimoine mondial du 9 au 15 novembre 1997 en un lieu situé à proximité des sanctuaires de faune de Thung Yai Hua Kha Khaeng, la zone du patrimoine mondial naturel en Thaïlande. Cette réunion sera consacrée à un ensemble de questions se rapportant aux communautés locales dans les zones du patrimoine mondial (naturel), par exemple les consultations des communautés; le rôle des communautés locales dans la gestion des sites ; le mode de faire-valoir ainsi que les droits et obligations des propriétaires etc., à partir d'études de cas réels provenant du patrimoine mondial et autres zones de conservation internationale d'Asie du sud-est, du sud-ouest du Pacifique, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Les résultats de la réunion comprendront des suggestions spécifiques sur la structure et la teneur d'un module de formation sur "Le patrimoine mondial et les relations avec les communautés locales".

**Contribution nationale :** La contribution nationale aux frais de la réunion n'est pas connue à ce jour. Le Centre du patrimoine mondial est en contact avec les autorités du Royal Thai Forest Department pour présenter un rapport au Comité lors de sa prochaine session.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Une somme totale de 65.000 \$ EU est demandée pour couvrir les frais de : (i) voyage aérien international de 15 membres du réseau venant d'Etats d'Asie du sud-est, du sud-ouest du Pacifique, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, y compris des gestionnaires de site (20.084 \$ EU) ; (ii) les frais de nourriture et d'hébergement pendant 7

jours pour 50 personnes comprenant des participants étrangers (21.000 \$ EU) ; (iii) les frais du comité organisateur (4.800 \$ EU) (iv) la location de la salle de réunion (720 \$ EU) ; (v) les locations de voitures et d'autobus pour les visites sur le terrain (4.960 \$ EU), (v) le carburant (2.400 \$ EU) ; (vi) les fournitures de bureau (2.000 \$ EU) ; (viii) les frais divers (800 \$ EU) et (viii) les imprévus (20 % du total) (7.336 \$ EU).

La Thaïlande s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial y compris pour 1996.

**Action du Bureau :** Le Centre est en contact avec les autorités du Royal Thai Forest Department pour réviser le budget ainsi qu'avec d'autres sources en Australie et Nouvelle-Zélande pour rechercher une subvention pour la réunion. Le résultat de ces négociations sera annoncé lors de la réunion du Bureau. Sous réserve des informations supplémentaires devant être fournies lors de sa session, il est demandé au Bureau d'envisager de recommander au Comité d'apporter un financement de base de **50.000 \$ EU** pour subvenir à l'organisation de la seconde réunion du réseau régional pour la gestion du patrimoine mondial en Asie du sud-est, dans le sud-ouest du Pacifique, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

## **A.2 FORMATION**

### **A.2.5 Dix-neuvième cours international du CATIE sur les zones protégées (Costa Rica)**

**Antécédents :** L'expérience du CATIE en matière de formation sur les zones protégées remonte à 1976 et près de 2.000 personnes ont depuis lors participé aux cours de formation du CATIE (Centre agronomique tropical pour la recherche et l'éducation). C'est l'un des cours de formation les plus estimés d'Amérique latine et il a reçu dans le passé le soutien du Fonds du patrimoine mondial. Une somme de 25.000 \$ EU a été approuvée pour chacun des cours organisés en 1994 et 1995 et de 30.000 \$ EU pour 1996. Les précédents cours ont été axés sur les gestionnaires de zones protégées et ont accordé à la Convention du patrimoine mondial la considération qui s'impose à la fois dans son programme de formation et dans sa sélection des participants.

**Description du projet :** La présente demande a été envoyée par le CATIE. Le cours est prévu pour mars/avril 1997 et se tiendra dans un site du patrimoine mondial, à Talamanca/ parc national La Amistad. Il comprend quatre éléments : des conférences et lectures sur les zones protégées, des exposés des participants sur la planification et la gestion des sites, des exercices pratiques et l'application pratique d'analyses de planification stratégique dans les zones protégées, y compris des exercices pratiques dans le parc national La Amistad dans la Cordillère volcanique centrale. Les fonds serviront à la nourriture et l'hébergement, aux cours, au matériel didactique, aux transports internationaux et locaux et aux frais de formation. Les participants cibles sont les professionnels des sites du patrimoine mondial, des Réserves de biosphère et autres zones

protégées d'Amérique latine. La présente demande a pris en compte les débats sur la stratégie de formation pour le patrimoine naturel et comporte une importante partie sur le patrimoine mondial, les objectifs, les responsabilités et les mécanismes d'assistance.

**Contribution demandée au titre du Fonds : 48.000 \$ EU** pour financer des bourses d'études pour douze participants d'Amérique latine. Le budget comprend les frais de nourriture et d'hébergement (21.600 \$ EU), d'organisation (3.700 \$ EU), de personnel (6.625 \$ EU), de voyage (9.220 \$ EU), de publication (495 \$ EU) et les frais divers (6.360 \$ EU). Un financement est recherché auprès d'autres sources pour subventionner des bourses pour des représentants de la sous-région d'Amérique centrale.

**Contribution nationale :** sous la forme du budget de soutien de base du CATIE destiné à assumer les frais des formateurs, des salles de conférence et d'équipement.

**Action du Bureau :** Etant donné l'augmentation du montant demandé par rapport aux années précédentes, le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver une somme de **30.000 \$ EU** pour couvrir les frais de voyage, de nourriture et d'hébergement des participants au dix-neuvième cours international du CATIE sur les zones protégées sous réserve de la présentation au Centre du patrimoine mondial d'un budget de voyage détaillé.

#### **A.2.6 Bourses individuelles à l'Ecole pour la formation de spécialistes de la faune et de la flore à Garoua (Cameroun)**

**Antécédents :** Une assistance à la formation a été apportée pendant un certain nombre d'années, pour des bourses individuelles dans les deux institutions africaines de formation : le College of African Wildlife Management (Mweka, Tanzanie) pour les pays anglophones et à l'Ecole pour la formation de spécialistes de la faune et de la flore (Garoua, Cameroun) pour les pays francophones. La Convention du patrimoine mondial fait désormais partie du programme des écoles et la réserve de faune du Dja (Cameroun) fait partie des sites pour les exercices pratiques. Un représentant de l'école a participé à l'élaboration de la stratégie de formation pour le patrimoine naturel. Trois étudiants de Mauritanie, du Zaïre et du Cameroun sont actuellement financés à Garoua (pour 1995 à 1997) pour un montant total de 44.000 \$ EU.

**Description du projet :** La demande pour l'Ecole pour la formation de spécialistes de la faune et de la flore (Garoua, Cameroun) concerne des bourses pour trois étudiants pour un cycle de deux ans comprenant les années scolaires de 1997/1998 et 1998/1999 (du 1er septembre 1997 au 30 mai 1999).

**Contribution demandée au titre du Fonds : 45.000 \$ EU** pour financer les bourses de trois étudiants d'Etats parties de pays d'Afrique francophone pendant deux ans en incluant les frais de

voyage aller et retour.

**Contribution nationale :** L'école est une institution financée par l'Etat.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver un montant de **45.000 \$ EU** pour les bourses de trois étudiants d'Etats parties de pays d'Afrique francophone pendant deux ans en incluant les frais de voyage aller et retour.

## **B. BIENS CULTURELS**

### **SECTION I : POUR DECISION PAR LE PRESIDENT**

#### **B.1 ASSISTANCE PREPARATOIRE**

##### **B.1.1 Révision de la liste indicative et préparation de la proposition d'inscription d'édifices historiques de Georgetown (Guyana)**

**Antécédents :** La Guyana a adhéré à la Convention du patrimoine mondial en 1977. Une liste indicative a été présentée en 1995. Celle-ci comprend trois biens culturels : Fort Zeelandia et deux édifices historiques à Georgetown, la cathédrale anglicane de St. George et l'hôtel de ville.

Aucune assistance internationale du patrimoine mondial n'a encore été apportée à l'Etat partie.

**Description du projet :** A la suite d'une mission du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en Guyana au début de 1996, la Commission nationale pour l'UNESCO a présenté une demande d'assistance préparatoire pour une étude approfondie des édifices historiques de Georgetown. Cette assistance aurait pour objectif d'examiner s'il est possible de délimiter une zone urbaine historique comprenant un ensemble des plus importants édifices.

La demande concerne l'envoi en Guyana d'un expert international pour collaborer avec un homologue local dans la délimitation de la zone et des édifices pouvant être proposés pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et apporter des conseils concernant les procédures et exigences de la proposition d'inscription.

**Contributions nationales et autres :** L'Etat partie fournira les homologues locaux et le soutien logistique.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Les frais d'une mission d'expert pendant deux semaines sont estimés à **6.500 \$ EU**.

La Guyana s'est acquittée de ses contributions au Fonds du patrimoine mondial jusqu'en 1995.

**Action du Président:** Considérant que la Guyana n'a aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et n'a reçu jusqu'ici aucune assistance internationale, le Président pourrait souhaiter approuver la demande.

#### **B.1.2 Préparation de la proposition d'inscription du "Chemin de fer de la région San José-Limon" Costa Rica**

**Antécédents :** Le Costa Rica a présenté le 12 juin 1995 une liste indicative comprenant la région San José-Limon comme bien culturel et naturel. La région s'étend de la vallée centrale à 1176 mètres d'altitude jusqu'à la côte des Caraïbes et comprend un important réseau historique de voies ferrées, des biens culturels (fermes, plantations, villages et la ville des Caraïbes de Limon) ainsi que des richesses naturelles. Le Gouvernement du Costa Rica a présenté une demande d'assistance préparatoire pour la préparation du dossier de proposition d'inscription.

**Description du projet :** La demande consiste à subventionner la réalisation d'études et d'inventaires ainsi que la préparation du dossier de proposition d'inscription. Le budget total de 49.200 \$ EU se répartit de la manière suivante :

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Voyages sur le terrain   | 4.100 \$ EU  |
| Personnel :              | 40.100 \$ EU |
| Équipement (photo/vidéo) | 2.600 \$ EU  |
| Transport                | 2.400 \$ EU  |

**Contributions nationales et autres :** La contribution nationale consistera en dix experts nationaux (valeur estimée à 25.800 \$ EU), équipement (ordinateurs, etc.) et services de transport (2.400 \$ EU). L'ICOMOS du Costa Rica subventionnera un biologiste et un urbaniste pour un montant de 6.000 \$ EU.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** 15.000 \$ EU se répartissant de la manière suivante :

|                                                     |             |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| 24 voyages sur le terrain                           | 4.100 \$ EU |
| services de consultants :                           |             |
| conseiller :                                        | 4.100 \$ EU |
| 6 assistants :                                      | 4.200 \$ EU |
| équipement (appareils photo et vidéo, pellicules) : | 2.600 \$ EU |

Le Costa Rica s'est acquitté de ses contributions au Fonds du patrimoine mondial y compris pour la biennie 1994-1995.

**Action du Président :** Le Président pourrait souhaiter approuver un montant de 12.400 \$ EU pour couvrir les frais des voyages sur le terrain, d'un conseiller et de six assistants, étant entendu que le matériel doit être fourni par les autorités nationales.

### **B.1.3      Ethiopie**

**Antécédents :** Six sites éthiopiens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial entre 1978 et 1980 et entrent dans les catégories des sites archéologiques et de l'architecture monumentale. La seconde réunion sur la Stratégie globale qui s'est tenue à Addis-Abeba au cours de l'été 1996 a non seulement défini de nouvelles catégories du patrimoine africain mais aussi souligné l'importance d'entreprendre des études afin de mieux reconnaître et documenter le patrimoine africain. Cette demande a été examinée par le représentant du Centre du patrimoine mondial et le consultant, à la fin de leur mission de suivi, avec le personnel du Centre pour la recherche et la conservation du patrimoine culturel (CRCCH), et repose sur une évaluation des besoins. Elle prend en compte les capacités opérationnelles du CRCCH.

**Description du projet :** Il concerne le site du patrimoine mondial mégalithique de **TIYA** situé à 90 km de la capitale, dans une zone en développement où des projets d'infrastructure sont prévus. Le CRCCH et la Water Supply Authority d'Addis-Abeba ont procédé en 1995 à une modeste étude dans le voisinage du site et il apparaît clairement qu'une étude plus vaste et plus systématique est nécessaire sur une zone couvrant 100 kilomètres au nord de la ville afin d'identifier, de documenter, de faire des relevés et de cataloguer les découvertes. La recherche scientifique depuis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial a aussi fait ressortir sous un jour nouveau l'importance d'autres sites dans la zone.

Les autorités éthiopiennes demandent cette assistance afin de préparer non seulement une extension du site mais aussi de nouvelles propositions d'inscription qui tiendront compte de la nouvelle catégorie de "paysage culturel".

**Contribution nationale :** Les salaires de l'équipe de chercheurs (environ 10) et le personnel d'assistance technique du CRCCH pendant neuf mois quoique l'étude elle-même soit prévue sur une durée de trois mois.

**Contribution demandée au titre du Fonds : 15.000 \$ EU.**

Le CRCCH a la possibilité de réaliser cette étude en recourant aux services de ses propres archéologues, paléo-anthropologues, géographe et géologue. Il a toutefois besoin de main-d'oeuvre et doit acheter le matériel technique nécessaire pour la réalisation scientifique de l'étude.

L'Ethiopie s'est acquittée de ses contributions en 1995.

**Action par le Président :** Compte tenu de la qualité des ressources humaines attachées au CRCCH et afin de soutenir sa politique de conservation et de documentation aux fins d'identifier son patrimoine, le Président pourrait souhaiter approuver cette demande pour un montant de **15.000 \$ EU.**

#### B.1.4 Nigeria

**Antécédents :** Le Nigeria a présenté en 1996 deux propositions d'inscription très ambitieuses sur la Liste du patrimoine mondial couvrant des zones étendues non cartographiées [**Benin Earthworks et Xidi Palace Sukur**]. Les informations supplémentaires demandées par le Secrétariat du Centre pour le patrimoine mondial afin de traiter ces propositions d'inscription en 1996 ont été reçues. Les autorités nigérianes demandent à présent une assistance préparatoire pour compléter les deux propositions d'inscription et les présenter en 1997.

**Antécédents :** Réunir les informations supplémentaires demandées pour compléter les propositions d'inscription et les réévaluer au vu des critères se rapportant aux "paysages culturels".

**Contribution nationale :** 27.500 \$ EU

**Contribution demandée au titre du Fonds :** 15.000 \$ EU

Le Nigeria s'est acquitté de ses contributions en 1995.

**Action du Président :** Etant donné que les deux sites précités mériteraient certainement de figurer sur la Liste du patrimoine mondial, et compte tenu du manque de représentativité du patrimoine africain sur ladite Liste, le Président pourrait souhaiter approuver la demande d'un montant de **15.000 \$ EU** afin de nommer un consultant qualifié qui aiderait la Commission nationale nigériane pour les musées et les monuments à compléter ces propositions d'inscription dans la catégorie des "paysages culturels".

#### B.2 COOPERATION TECHNIQUE

##### B.2.1 Demande d'assistance technique pour Vlkolinec (République Slovaque)

**Antécédents :** Située au centre de la Slovaquie, Vlkolinec est un ensemble remarquablement intact de 45 édifices présentant les caractéristiques traditionnelles d'un village d'Europe centrale. Avec ses maisons traditionnelles en rondins, c'est l'ensemble le plus complet de son genre dans la région.

Vlkolinec est en danger de mort car seules deux familles et quelques personnes très âgées y vivent encore. Les enfants, parents, enseignants et tous les habitants de la ville voisine de Ruzomberok se mobilisent pour sauver et restaurer leur village du patrimoine mondial. Ils prévoient de nettoyer et d'améliorer la zone du village, de développer des possibilités d'emploi dans le village, de chercher des solutions au problème d'accès (transports), d'inciter un plus grand nombre de familles jeunes à s'installer au village et à restaurer et rouvrir la "vieille école".

Ils demandent l'assistance du Fonds du patrimoine mondial afin d'aider à lancer cette entreprise. L'organe responsable du projet est le conseil municipal de Ruzomberok en association avec l'école élémentaire Zakladna Zarevuca.

**Description du projet :** Une assistance est demandée pour financer ce qui suit :

|                                                                         |                    |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| a. Honoraires de conférenciers et de spécialistes en art traditionnelle | 1.666 \$ EU        |
| b. Soutien logistique pour le centre du projet à l'école élémentaire    | 1.333 \$ EU        |
| c. Matériel de promotion pour le projet                                 | 1.000 \$ EU        |
| d. Equipement pour la création d'un atelier : outils, etc.              | <u>7.000 \$ EU</u> |
|                                                                         | 9.999 \$ EU        |

Le conseil municipal et les habitants de Ruzomberok apportent une contribution continue en nature : soutien administratif et main-d'oeuvre.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Un montant de 9.999 \$ EU est demandé pour aider cette initiative extrêmement nécessaire.

La République Slovaque s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Action du Président :** Le Président pourrait souhaiter approuver la demande de 10.000 \$ EU afin de lancer la revitalisation du village du patrimoine mondial de Vlkolinec.

### **B.2.2 Ville de Cuzco (Pérou)**

**Antécédents :** La ville de Cuzco a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1983. Une assistance d'urgence a été apportée en 1986 pour des travaux de restauration et en 1992 un montant de 7.000 \$ EU au titre de la coopération technique pour des conseils sur des plans pour Santo Domingo/Quoricancha.

Plusieurs interventions ou plans récents pour les espaces publics de Cuzco ont suscité des inquiétudes quant à la préservation des valeurs de patrimoine mondial de la ville. Le Bureau, lors de sa vingtième session, a exprimé la nécessité d'établir des mécanismes appropriés de planification pour la ville (se reporter aussi au document de travail du Bureau WHC-96/CONF.203.3).

**Description du projet :** Le Gouvernement péruvien a présenté une demande de coopération technique de conseil sur :

- (a) la création d'une commission pour la ville de Cuzco qui devrait définir les paramètres de la préservation intégrée de la ville ;

- (b) sur l'élaboration de projets spécifiques de rénovation urbaine et de conservation des monuments.

La demande concerne un montant de 20.000 \$ EU pour des experts nationaux et internationaux.

**Contributions nationales et autres :** Personnel local et national, bureaux etc.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** 20.000 \$ EU pour des experts nationaux et internationaux.

**Action du Président :** Le Président pourrait souhaiter approuver la demande pour un montant de 20.000 \$ EU.

#### **B.2.3 Etablissement de principes directeurs en matière de construction à Huê (Viêtnam)**

**Antécédents :** Le complexe des monuments de Hue a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993 pour la valeur architecturale et esthétique des monuments des 17ème et 18ème siècles de la dynastie de Nguyen ainsi que pour la géomancie du plan urbain de l'ancienne capitale en parfaite harmonie avec le paysage mis en valeur par la Rivière des Parfums.

Avec l'adoption d'une libre économie de marché, la ville de Huê entourant les zones protégées du patrimoine mondial est de plus en plus menacée par un empiétement urbain. Même si la zone limitée dite Zone 1 où se trouvent les monuments est bien protégée, les incidents d'infraction en matière de construction dans les zones adjacentes dites Zone 2 et Zone 3 se multiplient. Comme l'a recommandé la 8ème session du groupe de travail Huê-UNESCO sur la Campagne internationale de sauvegarde qui s'est tenue en août 1995, il est urgent de réexaminer la délimitation des zones protégées, en particulier au vu des importants projets d'amélioration du réseau routier en cours d'étude par des projets d'aide bilatérales ainsi que par la Banque Mondiale et la Banque asiatique de développement, et de revoir les codes et réglementations en matière de construction pour les Zones 2 et 3 afin d'assurer que la valeur du patrimoine mondial du site n'est pas amoindrie par des projets de construction publics et privés inadéquats.

**Description du projet :** Afin d'améliorer l'application des réglementations en matière de construction dans les Zones 2 et 3, ce projet prévoit de procéder à un examen approfondi des actuelles délimitations de la zone protégée du patrimoine mondial et des zones tampons / de soutien ; une réévaluation des différents décrets, lois et ordonnances administratives concernant la protection des biens culturels ainsi que des zones urbaines historiques de la ville ; une évaluation des dispositions réglementaires par rapport aux pratiques de constructions habituelles traditionnelles ; une réévaluation du

plan directeur d'urbanisation de Huê et de faire des recommandations sur les mesures destinées à améliorer les objectifs tant de sauvegarde que de développement de cette cité historique.

**Budget estimatif :**

|                                          |                     |
|------------------------------------------|---------------------|
| Experts internationaux                   |                     |
| honoraires, voyage et indemnités         |                     |
| journalières de subsistance              | 10.000 \$ EU        |
| - urbaniste (1 mois de travail)          |                     |
| - juriste (1 mois de travail)            |                     |
| Documentations                           | 1.000 \$ EU         |
| Préparation de rapports et reproductions | 1.500 \$ EU         |
| Experts nationaux                        |                     |
| honoraires et indemnités journalières    |                     |
| de subsistance (4 mois de travail)       | 2.000 \$ EU         |
| Atelier national                         | 1.500 \$ EU         |
| <b>Total :</b>                           | <b>16.000 \$ EU</b> |

**Contribution nationale :** Le soutien logistique et les frais d'experts nationaux et de l'atelier national (estimés à 3.500 \$ EU) seront pris en charge par les autorités locales.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Il est demandé au Fonds 12.500 \$ EU pour les frais des experts internationaux, de documentation, de préparation du rapport et de reproduction.

Le Viêt-nam s'est intégralement acquitté de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Action du Président :** Le Président pourrait souhaiter approuver le montant demandé de **12.500 \$ EU** pour réaliser cette tâche essentielle nécessaire à l'amélioration du cadre juridique et réglementaire pour la protection de ce site du patrimoine mondial se trouvant dans une cité vivante en rapide expansion.

**B.2.4 Réserve de la ville-musée de Mtskheta, (Géorgie)**

**Antécédents :** Mtskheta est une cité historique située à proximité de Tbilissi, capitale de la Géorgie. Outre la ville proprement dite, Mtskheta contient de nombreux monuments tels qu'une cathédrale, des églises, un monastère, une place publique et d'importants sites archéologiques. Mtskheta a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1994 au titre des critères (iii) et (iv). La ville et les églises de l'ancienne capitale de la Géorgie sont des exemples frappants de l'architecture du Moyen-Age dans le Caucase et témoignent du haut niveau culturel et artistique atteint par cet ancien royaume.

Mtskheta a un besoin urgent de restauration. Elle présente parallèlement un fort potentiel de tourisme culturel de grande qualité. La rénovation de Mtskheta est l'un des éléments de la

stratégie de développement économique de la Géorgie. C'est un projet qui bénéficie du soutien personnel du Président de la République de Géorgie et il est mentionné dans le mémorandum d'accord signé par le Directeur général de l'UNESCO et le Président de la République de Géorgie (Tbilissi, 11 juillet 1995). La Géorgie n'a jusqu'à ce jour jamais reçu une quelconque assistance financière du Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet** : La demande vise à établir un "plan directeur" pour la restauration de Mtskheta. Cette tâche de planification est considérée comme la première étape d'un programme de réhabilitation et de redéveloppement de grande portée. Quatre objectifs opérationnels sont recherchés :

- a. Proposer un programme de travaux pour la restauration de Mtskheta, y compris un budget indicatif.
- b. Exposer les grandes lignes d'une stratégie touristique concernant Mtskheta.
- c. Suggérer une stratégie d'investissement en cherchant à mobiliser un financement tant national qu'international.
- d. Suggérer une structure de gestion appropriée pour mettre en oeuvre un tel programme.

**Budget total estimé :**

|                                           |                     |
|-------------------------------------------|---------------------|
| Honoraires pour un expert international : | 10.000 \$ EU        |
| Voyage et autres frais :                  | 6.500 \$ EU         |
| Imprévus :                                | 1.500 \$ EU         |
| <u>Total :</u>                            | <u>18.000 \$ EU</u> |

**Contribution nationale** : Fournir toutes les informations pertinentes demandées par la mission et assurer le soutien logistique local.

**Contribution demandée au titre du Fonds** : Un montant de 18.000 \$ EU est demandé pour couvrir les frais "internationaux" de la mission.

La Géorgie s'est intégralement acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Action du Président** : Le Président pourrait souhaiter approuver le montant demandé de 18.000 \$ EU afin de lancer ce programme urgent et très nécessaire de rénovation de Mtskheta.

**B.2.5 Médina de Tétouan (Maroc)**

**Antécédents** : La Médina de Tétouan a fait l'objet d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial qui sera examinée par la 21ème session du Bureau en 1997.

**Description du projet :** Le Maroc possède un très riche patrimoine architectural, intégrant des techniques de construction et de décoration spécifiques, comme les mosaïques de Zelliges, les tuiles vernissées, les plâtres sculptés et les boiseries peintes et sculptées. Ce patrimoine est cependant menacé, notamment par la disparition progressive des maîtres artisans connaissant ces techniques spécifiques et capables de procéder aux restaurations. C'est pourquoi le Maroc a fondé, dès 1928, une Ecole des Arts et Métiers destinée à former de jeunes apprentis et leur transmettre les savoir-faire traditionnels, notamment en matière de techniques de construction et d'ornementation des bâtiments historiques.

**Objectifs :** Le Gouvernement marocain a entrepris de développer cette école et d'en faire un centre méditerranéen de formation dans les domaines de ces techniques traditionnelles. Les ateliers de menuiserie et de céramique pour les zelliges et les tuiles devant être rééquipés, il est demandé de contribuer à la moitié de l'achat de machines de menuiserie et d'un four pour un montant de 20.000 \$ EU.

Le Maroc s'est toujours tenu régulièrement à jour de ses contributions au Fonds patrimoine mondial.

**Action du Bureau :** Compte tenu des besoins en formation d'artisans qualifiés pour la préservation des monuments historiques de la région et de l'effort consenti par le Maroc pour rééquiper et moderniser cet établissement, il est recommandé au Bureau d'approuver cette requête de 20.000 \$ EU.

#### **B.2.6 Zone archéologique de Chan Chan (Pérou)**

**Antécédents :** Chan Chan a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1986. Une assistance du patrimoine mondial pour la formation a très récemment été apportée pour un cours panaméricain sur la conservation et la gestion du patrimoine architectural et archéologique en adobe organisé à Chan Chan du 10 novembre au 13 décembre 1996.

**Description du projet :** Comme indiqué au chapitre des rapports sur l'état de conservation (document de travail WHC-96/CONF.201/7A), le Gouvernement péruvien récupère des terres qui ont été occupées à des fins agricoles ou par des structures résidentielles et industrielles afin d'assurer la protection de la zone archéologique de Chan Chan. Un plan intégral pour Chan Chan devra être établi et il comprendra le sauvetage des valeurs de la technologie agricole.

La demande se rapporte à des conseils techniques pour la préparation d'un plan intégral pour Chan Chan ainsi qu'à des conseils pour des activités d'entretien, de conservation et de recherche, se rapportant particulièrement aux zones récupérées.

**Contributions nationales et autres :** La contribution nationale sera sous forme de personnel et de soutien logistique devant être apportés par l'Institut régional pour la culture.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Un montant de 20.000 \$ EU est demandé pour des experts nationaux et internationaux à des fins de conseil pour l'établissement du plan intégral et pour les activités d'entretien immédiat, de conservation et de recherche. L'assistance serait mise en oeuvre par l'intermédiaire du bureau de l'UNESCO à Lima.

Le Pérou s'est acquitté de ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour 1996.

**Action du Bureau :** Compte tenu de l'inscription de Chan Chan sur la Liste du patrimoine mondial en péril et des nouvelles mesures prises par le Gouvernement péruvien pour la sauvegarde du site, le Bureau pourrait souhaiter approuver cette demande pour un montant de 20.000 \$ EU.

### **B.3 FORMATION**

#### **B.3.1 Casbah d'Alger (Algérie)**

**Antécédents :** L'Algérie possède 7 sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial parmi lesquels la Casbah d'Alger. Elle a bénéficié entre 1984 et 1992 de plusieurs assistances internationales, parmi lesquelles trois au titre de la formation.

L'Algérie s'est tenue régulièrement à jour de ses cotisations aux Fonds du patrimoine mondial.

Lors de l'inscription de la Casbah d'Alger sur la Liste en 1992, le Comité avait demandé qu'une attention particulière soit accordée à la préservation de ce site et que les autorités nationales présentent chaque année, pendant trois ans, un rapport sur son état de conservation, ce qui fut régulièrement fait. En décembre 1995, le Bureau avait approuvé un montant de 18.900 \$ EU correspondant à la première année d'une demande de formation, étalée sur deux ans. C'est le financement de la deuxième année, pour un montant de 8.700 \$ EU qui est aujourd'hui présenté.

**Description du projet :** Compte tenu de la situation actuelle en Algérie, il n'avait pas été jugé souhaitable de faire venir sur place des experts de l'étranger. Ce sont donc trois architectes algériens qui se rendent en France, où une formation spécifique et intensive à la sauvegarde a pu être organisée dans de bonnes conditions financières avec l'Institut d'urbanisme de Paris (Université de Paris XII - Val de Marne).

**Objectifs :** L'objectif recherché en premier lieu est de donner les éléments scientifiques et techniques aux stagiaires pour

leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires dans les différents domaines liés à la préservation du patrimoine architectural et urbain et, durant toute la durée du stage, leur permettre de commencer de manière convenable, en collaboration avec l'équipe d'encadrement, l'élaboration du plan de sauvetage de la Casbah d'Alger. Un rapport d'étape du projet de ce plan a d'ailleurs été adressé au Centre en juillet dernier.

Les thèmes et questions qui sont abordés au cours de ce cycle portent sur les démarches à adopter, les stratégies de programmation des opérations et la méthodologie d'élaboration du plan.

**Montant demandé au titre du Fonds :  
pour 1997 (2ème et dernière année)**

|                                                                    |                    |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 3 sessions de travail de 5 jours chacune :                         | 2.700 \$ EU        |
| Frais de séjour des stagiaires à 96 \$ EU /jour pendant 15 jours : | 4.800 \$ EU        |
| Frais de scolarité, de siège et de documentation :                 | <u>1.200 \$ EU</u> |

**Total pour 1997            8.700 \$ EU**

**Contribution nationale :** L'Algérie prendra en charge l'ensemble des frais de transport en France des participants et des frais annexes.

**Action du Président :** Compte tenu de l'approbation de la première année du cours par le Bureau en 1995, de la satisfaction exprimée par les autorités algériennes sur la première année du cours et de leurs efforts considérables pour la sauvegarde de la Casbah, de la relative modicité de la demande grâce à des discussions sérieuses et approfondies avec l'organisme de formation et la prise en charge des transports par les autorités nationales; il est recommandé que le Président approuve le montant de **8.700 \$ EU**.

**B.3.2        Caraïbes : Cours régional sur le diagnostic et le traitement de l'humidité dans les monuments des Caraïbes (demande présentée par la République Dominicaine)**

**Antécédents :** Les conditions climatiques dans les Caraïbes sont particulièrement agressives pour les matériaux de construction. Les températures élevées, le degré hygrométrique élevé de l'air et la forte salinité nécessitent un diagnostic et un traitement spécifiques des sites du patrimoine mondial dans cette région. Le Bureau du patrimoine culturel de la République Dominicaine se propose donc d'organiser un cours régional sur ce sujet.

**Description du projet :** Un cours régional sur le diagnostic et le traitement de l'humidité dans les monuments des Caraïbes se tiendra à Saint Domingue (République Dominicaine) en 1997. Ce cours durera quatre semaines. Un programme indicatif est joint

à la demande. Le programme sera établi de manière plus approfondie avec le Centre national pour le conservation de La Havane, Cuba, et l'ICCROM, Rome. Ce cours a pour objectifs de former des spécialistes et des techniciens de la République Dominicaine et des Caraïbes au diagnostic et au traitement de l'humidité dans les monuments historiques, d'améliorer la conservation du patrimoine culturel de Saint Domingue conformément aux conditions climatiques locales et de contribuer à la conservation de sites du patrimoine mondial dans les Caraïbes.

**Contributions nationales et autres :** Le Bureau du patrimoine culturel de la République Dominicaine fournira le soutien logistique et les locaux pour la formation ainsi que deux professeurs nationaux.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Il est demandé au Fonds un montant de 14.000 \$ EU se répartissant de la manière suivante :

|                                                                                             |              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Trois professeurs d'Europe, des Etats-Unis et des Caraïbes (honoraires, voyage et per diem) | 11.000 \$ EU |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Publication du matériel didactique | 3.000 \$ EU |
|------------------------------------|-------------|

**Action du Président :** Le cours traiterait d'une cause de détérioration spécifique au patrimoine culturel de la région comprenant plusieurs sites du patrimoine mondial. Le programme du cours, les critères de sélection des stagiaires, les dispositions financières concernant leur participation, entre autres choses, doivent cependant être établis en collaboration avec le Centre national pour la conservation de La Havane et l'ICCROM afin de garantir la qualité du cours et son adéquation avec la stratégie de formation qui est actuellement élaborée.

Le président pourrait donc souhaiter **différer** la décision et recommander à l'Etat partie de développer de manière plus approfondie le programme du cours et de représenter la demande en joignant des informations détaillées sur son financement, afin que celle-ci soit examinée au titre du budget de 1998.

### **B.3.3 Cours de formation à l'enregistrement et la documentation des sept zones de monuments du site du patrimoine mondial de la vallée de Kathmandu**

**Antécédents :** Dans le cadre du projet de fonds d'affectation Japon-UNESCO et des activités financées par le Fonds du patrimoine mondial qui ont abouti à l'établissement d'une unité de documentation et de contrôle de l'urbanisation au sein du ministère de l'Archéologie du Népal, un système informatisé de cartographie de la zone des monuments de Patan du patrimoine mondial et la documentation par photogrammétrie de ses édifices historiques ont été terminés en 1996. Six experts nationaux du ministère de l'Archéologie ont été intégralement formés aux activités de documentation et de contrôle de l'urbanisation

constituant une base importante pour l'extension d'un travail similaire aux six autres zones de monuments de ce site du patrimoine mondial.

Au vu de la nécessité essentielle de documentation afin de faire appliquer le cinquième amendement récemment approuvé de la loi sur les antiquités, il est impératif de former d'autres experts nationaux au système de cartographie informatisée en tant qu'outil pour le contrôle de l'urbanisation.

**Description du projet :** Le cours national de formation proposé sera axé sur des activités de formation sur site pendant une durée de six mois et destiné aux responsables de l'urbanisation des municipalités de Baktapur, Patan et Kathmandu ainsi qu'au personnel du ministère de l'Archéologie. Ce cours prévoit deux missions d'experts internationaux d'une semaine chacune pour perfectionner les compétences des stagiaires nationaux et superviser le travail d'enregistrement devant être réalisé par les stagiaires nationaux qui viendront compléter des cours nationaux de formation périodique liés au travail sur les six autres zones de monuments.

Budget estimatif :

|                                                                         |                            |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Missions d'experts internationaux<br>(7 jours de travail x 2 missions)  | 8.000 \$ EU                |
| Salaires des stagiaires nationaux<br>(12 mois de travail x 300 \$ EU)   | 3.600 \$ EU                |
| Primes pour les stagiaires nationaux<br>(3 mois de travail x 300 \$ EU) | 900 \$ EU                  |
| Ordinateurs et équipement connexe (4 unités)                            | 6.000 \$ EU                |
| Préparation et reproduction des rapports<br>(100 exemplaires)           | 3.000 \$ EU                |
| <b>TOTAL</b>                                                            | <b><u>21.500 \$ EU</u></b> |

**Contribution nationale :** Les autorités nationales prendront à leur charge le soutien logistique, les salaires des stagiaires nationaux et les frais de préparation et de reproduction des rapports s'élevant à environ 6.000 \$ EU.

Le Népal s'est intégralement acquitté de ses contributions au Fonds du patrimoine mondial.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Un montant de 20.000 \$ EU était à l'origine demandé au Fonds pour un budget estimatif de 27.000 \$ EU mais le Centre et le ministère de l'Archéologie ont convenu d'une réduction du budget total pour parvenir au montant énoncé plus haut et à une demande de 15.000 \$ EU au Fonds.

**Action du Président :** Le Président pourrait souhaiter approuver le montant demandé de **15.000 \$ EU** afin d'assurer la continuité des travaux de documentation et d'enregistrement des zones de monuments qui amélioreront la capacité des autorités municipales et du ministère de l'Archéologie de faire appliquer le cinquième amendement de la loi sur les antiquités.

**B.3.4 Demande d'organisation d'une formation dans la vieille ville d'Edimbourg pour des stagiaires de Lituanie (et éventuellement de la Fédération de Russie) Royaume-Uni (pour Vilnius)**

**Antécédents :** C'est une activité de formation proposée par l'Edinburgh Old Town Renewal Trust pour des stagiaires venant de Vilnius (Lituanie) et de Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie). La vieille ville d'Edimbourg, la vieille ville de Vilnius et le centre historique de Saint-Pétersbourg sont des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. La ville d'Edimbourg a conclu des protocoles d'accord pour des échanges techniques et culturels avec Vilnius et Saint-Pétersbourg. Des experts de l'Edinburgh Old Town Renewal Trust ont participé à la stratégie de revitalisation de la vieille ville de Vilnius, financée en partie par la Banque Mondiale. Au fil des ans, l'Edinburgh Trust a développé une capacité de gestion du plus haut niveau ; l'excellence de ses politiques et projets de rénovation urbaine attestent de cette réputation enviable. Le programme de formation proposé est fondé sur la propre expérience du Trust en matière d'élaboration et de gestion d'une stratégie de régénération économique menée par la conservation pour la vieille ville d'Edimbourg.

Le Royaume-Uni s'est acquitté de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet :** Le projet concerne un programme comportant deux activités de formation similaires menées en parallèle : une pour Vilnius et une autre pour Saint-Pétersbourg. Chaque activité peut être indépendante ou concomitante. *La demande présentée au Fonds du patrimoine mondial concerne uniquement Vilnius.*

Dans chaque cas, le programme de formation détaillé est établi en collaboration avec les autorités locales. Une lettre de la ville de Vilnius est jointe à la demande d'Edimbourg. Des hauts responsables de Vilnius et de Saint-Pétersbourg sont invités à Edimbourg pour des sessions de formation intensive dans les domaines suivants :

- a) Etablissement d'une conception visionnaire pour leur centre historique respectif
- b) Préparation d'un plan d'activité pour mener à bien cette conception visionnaire ;
- c) Compréhension des critères d'investissement ;
- d) Sites de commercialisation et biens pour les promoteurs ;
- e) Préparation d'un plan d'action.

Ces compétences en matière de gestion sont une nécessité urgente pour Vilnius aussi bien que pour Saint-Pétersbourg.

Après les sessions de formation à Edimbourg, des experts du Trust se rendront à Vilnius et Saint-Pétersbourg pour aider à

appliquer ces techniques de gestion à des situations réelles.

Budget estimatif :

Budget détaillé concernant Vilnius :

|                                                             |              |
|-------------------------------------------------------------|--------------|
| Frais de cours pour les stagiaires à Edimbourg              | 4.680 \$ EU  |
| Frais de cours pour les stagiaires à Vilnius                | 4.680 \$ EU  |
| Frais de voyage et d'hébergement des stagiaires à Edimbourg | 9.325 \$ EU  |
| Frais de voyage et d'hébergement des formateurs à Vilnius   | 3.090 \$ EU  |
| Logistique à Edimbourg                                      | 6.600 \$ EU  |
| Logistique à Vilnius                                        | 860 \$ EU    |
|                                                             | <hr/>        |
|                                                             | 29.235 \$ EU |

Vilnius :

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Fonds du patrimoine mondial :   | 20.000 \$ EU |
| Edinburgh Trust (en liquidités) | 2.720 \$ EU  |
| Edinburgh Trust (en nature)     | 6.515 \$ EU  |
|                                 | <hr/>        |
|                                 | 29.235 \$ EU |

Saint-Petersbourg :

|                                                |              |
|------------------------------------------------|--------------|
| Ministère des Affaires Etrangères britannique* | 45.015 \$ EU |
| Edinburgh Trust (en nature)                    | 11.170 \$ EU |
|                                                | <hr/>        |
|                                                | 56.185 \$ EU |
| Total :                                        | 85.420 \$ EU |

\* en cours de discussion

**Contributions nationales et autres :** L'Edinburgh Trust apportera pour Vilnius une contribution en liquidités et en nature s'élevant à 9.235 \$ EU.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Un montant de 20.000 \$ EU a été demandé au Fonds pour couvrir une partie des activités du programme de formation de l'Edinburgh Old Town Renewal Trust se rapportant à Vilnius.

**Action du Président :** Le Président pourrait souhaiter approuver la demande de 20.000 \$ EU pour aider ce programme de formation très nécessaire.

**B.3.5      Formation - Biens culturels**  
**Projet international d'étude et de conservation du**  
**Wadi Tumilat (Egypte)**

**Antécédents :** L'Egypte possède cinq sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et a reçu, au titre de la formation pour le patrimoine culturel, une bourse d'étude pour un étudiant à Louvain de deux fois 10.000 \$ EU en 1993 et 1994.

L'Egypte se tient régulièrement à jour de ses cotisations au Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet :** Il s'agit d'un projet de formation international en faveur d'une étude scientifique et de la conservation de la région du Wadi Tumilat, l'une des principales routes d'échange entre l'Egypte, l'Afrique et le Proche Orient, depuis le Paléolithique jusqu'à la conquête islamique. Il reste dans cette région de très nombreux vestiges archéologiques et d'établissements humains, qui n'ont été que peu documentés et sont menacés de disparition. le projet de formation concerne 20 élèves (10 Egyptiens, 5 Africains et 5 non-Africains) et est organisé par le Supreme Council of Antiquities, l'Université du Caire, l'University College de Londres et l'Université d'Uppsala.

**Objectifs :** Il s'agit à la fois d'une formation sur le terrain de spécialistes pour l'enseignement des techniques d'inventaire et de gestion des sites archéologiques (Cultural Resource Management), et de l'identification, de la documentation et de la conservation des sites eux-mêmes suivie d'une publication scientifique.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Il est demandé un montant de **26.000 \$ EU** (16.460 £) pour couvrir les coûts de transport de huit formateurs, des honoraires et per diem et des frais de publication. le reste des dépenses est couvert par les autorités égyptiennes, l'University College, l'Université d'Uppsala et le Petrie Fund (UCL).

**Action du Président :** Compte tenu des besoins en formation de l'Egypte, de la dimension internationale du projet, de l'accent novateur mis sur la préservation d'une vaste aire culturelle antique de commerce et d'échange, il est recommandé au Président d'approuver un montant de **20.000 \$ EU**.

**B.3.6      Indonésie : Cours de formation sur l'art rupestre**  
**mural préhistorique en l'Asie du sud-est et dans le**  
**Pacifique**

**Antécédents :** Le Gouvernement indonésien a donné son aval en 1995 à une étude archéologique réalisée par l'Université d'Indonésie et le bureau de l'UNESCO à Jakarta sur les sites d'art rupestre préhistorique à Irian Jaya (Indonésie).

Cette étude a été réalisée en collaboration entre l'Université d'Indonésie et le bureau de l'UNESCO à Jakarta pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les sites d'art rupestre dans cette région. L'art rupestre de l'Asie du Sud-Est est similaire à celui du Territoire du Nord et du Queensland en Australie. Des contacts étroits ont été établis avec les autorités australiennes et les institutions pour la conservation et la recherche de tels sites.

Le mauvais état de certains sites, le manque de recherche et le besoin de formation à une gestion du patrimoine culturel très spécifique ont été à l'origine de la tenue d'une réunion conjointe UNESCO-Australie soutenue par l'Indonésie sur la gestion des sites d'art rupestre dans la région. Cette réunion a été organisée par la Commission australienne du patrimoine à Canberra en mai 1996.

Il a été décidé qu'une stratégie globale pour la conservation et la gestion de sites d'art rupestre dans la région était nécessaire, associée à un échange général de connaissances et de travaux de recherche.

Les autorités indonésiennes proposent donc un cours régional de formation en collaboration avec le Gouvernement australien sur la gestion de l'art rupestre. Ce cours de formation associera une formation in situ et d'importantes stratégies de conservation et d'entretien. Les activités seront une démonstration théorique et pratique sur la manière d'utiliser les stratégies régionales et locales et devraient renforcer la capacité globale de conservation, de préservation et de gestion des pays concernés.

**Description du projet :** Trois experts internationaux de la Commission australienne du patrimoine et du Getty Conservation Institute ainsi qu'un expert local formeront les participants des Philippines, de Malaisie, d'Indonésie, de Thaïlande, du Viêt-nam, du Laos, du Cambodge, de Birmanie, de Chine, de Papouasie Nouvelle-Guinée, d'Australie et de Nouvelle-Zélande en organisant des activités se rapportant aux domaines suivants:

- a : Questions de gestion générale : gestionnaires de site, populations indigènes et participation des communautés locales, bénéfices locaux et développement économique.
- b : Conservation préventive : érosion, infiltration d'eau et de sel, graffitis, protection contre les animaux, etc.
- c : Gestion du tourisme : sentiers, itinéraires, fils de fer de protection et panneaux de signalisation, distribution d'informations, installations pour les visiteurs, etc.
- d : Aspects liés à la recherche : comment inciter les gouvernements à accorder une plus grande attention au très fort potentiel d'information sur le passé que contiennent les arts rupestres muraux préhistoriques.

e : Coopération et échanges à l'échelon régional : jumelage d'universités, échange de chercheurs et d'étudiants pour améliorer les aspects liés à la gestion globale et à la conservation du patrimoine culturel et en particulier de l'art rupestre mural préhistorique.

**Contribution nationale :** Le ministère indonésien de l'Education et de la Culture prépare pour 1997 un budget particulier pour la conservation de sites d'art rupestre préhistorique de Sulawesi, Timor et Irian Jaya. L'Indonésie accueillera aussi le cours de formation sur la conservation de l'art rupestre mural préhistorique et fournira un formateur local qui se consacrera tout particulièrement aux aspects de la conservation de l'art rupestre mural préhistorique de l'Indonésie. Des négociations sont en cours pour une contribution nationale de 2.500 \$ EU.

**Contribution australienne :** Il est prévu que la Commission australienne du patrimoine organisera le cours de formation et prendra à sa charge trois experts internationaux pour diriger le cours pendant dix jours. Les frais annexes seront assumés par le Gouvernement australien. Des négociations sont en cours pour une contribution australienne de 5.000 \$ EU.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** 20.000 \$ EU.  
Ce montant couvre les frais de transport et les indemnités des participants.

**Action du Président :** Le Président pourrait souhaiter examiner la demande précitée au vu de la recommandation relative à la stratégie de formation en Asie du sud-est et dans le Pacifique. Vu son importance pour la région et sa contribution à l'approche stratégique globale en matière de formation, le Président pourrait donc souhaiter approuver le montant total de 20.000 \$ EU.

## **SECTION II : POUR DECISION PAR LE BUREAU**

### **B.2 COOPERATION TECHNIQUE**

#### **B.2.7 ICCROM - Programme d'assistance technique (PAT)**

**Antécédents :** Le Fonds du patrimoine mondial apporte un soutien financier au PAT depuis 13 ans. Ces contributions viennent compléter les fonds et le temps en personnel alloués par l'ICCROM sur son propre budget et elles ont été utilisées pour

répondre à un très grand nombre de demandes se rapportant à la conservation de biens immeubles situés dans des pays qui sont parties à la Convention du patrimoine mondial.

**Description du projet :** En 1996, le Centre du patrimoine mondial a limité l'utilisation que peut faire l'ICCROM de la contribution provenant de "l'assistance à des pays qui sont parties à la Convention du patrimoine mondial" à une assistance exclusivement destinée aux sites du patrimoine mondial. L'ICCROM adapte rapidement son assistance à cette utilisation plus spécifique. Le PAT poursuivra en outre son oeuvre de divulgation d'informations scientifiques en fournissant aux sites du patrimoine mondial des bibliothèques de base sur la conservation.

**Contribution demandée au titre du Fonds : 25.000 \$ EU.**

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter approuver la somme demandée par l'ICCROM.

#### **B.2.8 Demande d'assistance technique pour la vieille ville de Vilnius (Lituanie)**

**Antécédents :** La vieille ville de Vilnius a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1994. Elle a été décrite par l'ICOMOS comme un exemple exceptionnel du brassage des cultures d'Europe orientale et occidentale, comprenant les exemples les plus orientaux d'architectures gothique, Renaissance et baroque d'Europe.

Le vieille ville de Vilnius a un besoin urgent de restauration. Malgré les grands efforts déployés ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire. A titre d'exemple, plus d'une centaine d'édifices de la vieille ville sont vides et barricadés avec des planches et pourraient être rénovés et devenir des logements et des magasins très nécessaires. Il faut aussi améliorer les infrastructures et les zones publiques et restaurer certains monuments symboliques.

Depuis son inscription sur la liste du patrimoine mondial, la vieille ville de Vilnius connaît une intense activité de planification, y compris une stratégie de revitalisation, menée par un groupe de consultants internationaux et financée en partie par la Banque Mondiale. Le conseil municipal de Vilnius a approuvé cette stratégie le 11 septembre 1996.

Une Conférence internationale des donateurs et des investisseurs a été estimée être le moyen le plus efficace pour réunir des fonds pour le programme de rénovation de la vieille ville de Vilnius. Elle est prévue pour les 24 et 25 février 1997. En mai dernier, lors de l'inauguration de la nouvelle Maison de l'UNESCO dans la vieille ville, le Directeur général de l'UNESCO et le Président de la République de Lituanie ont signé un accord les engageant à organiser conjointement cette conférence.

**Description du projet :** La demande vise à apporter des conseils d'expert et un soutien logistique au programme de rénovation ainsi qu'à l'organisation de la Conférence des donateurs et des investisseurs. Plus précisément, un expert international est nécessaire pour examiner les documents de la conférence, aider à mobiliser et à informer les participants, étudier le processus de préparation de la conférence, apporter son concours lors de la conférence (après la conférence), revoir le rapport de la conférence et aider aux activités de suivi. Une assistance est en outre nécessaire pour aider à produire les documents. C'est une tâche de six mois, de janvier à juin 1997.

Budget :

Honoraires pour un expert international : 15.000 \$ EU  
(six mois)

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Billets d'avion (3 allers-retours) | 6.000 \$ EU        |
| Impression de documents etc.       | <u>4.000 \$ EU</u> |
|                                    | 25.000 \$ EU       |

**Contribution de la Lituanie :** Assumer les tâches d'organisation de base de la conférence y compris la majeure partie du soutien logistique.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Un montant de 25.000 \$ EU est demandé pour couvrir la participation d'un expert et une partie du soutien logistique de la conférence.

La Lituanie s'est intégralement acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter approuver la demande de 25.000 \$ EU pour aider à lancer le programme de rénovation très nécessaire de la vieille ville de Vilnius.

**B.2.9 Lalibela; Fasil Ghebi; Basse vallée de l'Aouache; Tiya; Axoum et vallée de l'Omo (Ethiopie)**

**Antécédents :** Un rapport de suivi a été préparé en juillet 1996 par un consultant de l'UNESCO en collaboration avec le Centre pour la recherche et la conservation du patrimoine culturel (CRCCH) pour les six sites éthiopiens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial entre 1978 et 1980. Les conclusions de la mission de suivi seront présentées à la 20ème session extraordinaire du Bureau en novembre 1996. Cette demande de coopération technique est fondée sur une évaluation des besoins faite par la mission et sur les résultats de consultations entre le représentant du Centre du patrimoine mondial et le consultant à la suite de leur mission de suivi avec le personnel du CRCCH. Elle tient compte des activités en cours et des moyens du CRCCH.

**Description du projet :** La demande concerne trois sites et la collecte de documents et d'archives pour la totalité des six sites du patrimoine mondial.

- A. i) **Tiya** : Réalisation de dépliants d'information et de tableaux explicatifs.

Contribution financière : 3.000 \$ EU

- ii) **Fasil Ghebi** : Etant donné le remarquable programme de conservation mis en oeuvre sur ce site sous la supervision d'architectes éthiopiens qualifiés et d'artisans locaux utilisant des techniques et matériaux de construction locaux, il est proposé de transférer ce savoir-faire en organisant un projet de formation *in situ* destiné aux gestionnaires de site et aux artisans travaillant sur d'autres sites éthiopiens. L'apport financier couvrirait non seulement les frais de déplacement, les per diem, les indemnités des gestionnaires de site mais permettrait aussi de préparer les matériels didactiques.

**Contribution à la formation : 6.000 \$ EU**

- iii) **Lalibela** : Plusieurs projets sont actuellement financés par la communauté internationale (FINIDA, UNION EUROPÉENNE etc.) Le CRCCH souhaite obtenir les conseils professionnels d'un spécialiste pour revoir les études et programmes de restauration existants et établir un mécanisme de bonne coordination entre eux et les donateurs.

**Services de conseil : 6.500 \$ EU**

- B. Le CRCCH sous sa nouvelle direction participe à un projet destiné à renforcer son unité de documentation centrale et à apporter aux gestionnaires de site une documentation scientifique appropriée nécessaire à la préparation de plans de conservation. La priorité devant être accordée aux sites du patrimoine mondial afin de lancer une recherche mondiale de documentation (photographies, plans, publications) et reproduire les documents en deux exemplaires qui seront disponibles au CRCCH et au "Centre de documentation" qui sera établi sous la responsabilité de chaque gestionnaire de site. **12.000 \$ EU**

**Contribution nationale** : Tous les éléments composant la demande font déjà partie du plan de travail du CRCCH qui a financé ces activités en 1995-1996 jusqu'à concurrence de 600.000 Birr, soit environ **95.000 \$ EU**.

**Contribution demandée au titre du Fonds : 27.500 \$ EU**

Etant donné les moyens du CRCCH, seuls deux éléments de la demande, à savoir Lalibela et le renforcement des unités de documentation, nécessitent des services d'experts étrangers. Le montant demandé est modeste comparé au résultat attendu.

L'Ethiopie s'est acquittée de ses contributions au Fonds du patrimoine mondial en 1995.

**Action du Bureau :** Compte tenu de la qualité des activités à petite échelle et bien choisies qui sont déjà financées en partie par le CRCCH et afin de soutenir les remarquables résultats et engagements du CRCCH en matière de conservation, le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver le montant demandé de 27.500 \$ EU.

### **B.3 FORMATION**

#### **B.3.7 Cours régional de formation à la conservation et à la protection des monuments et sites culturels, destiné à des architectes du Maghreb (2ème session, novembre 1996 - juillet 1998)**

**Antécédents :** Les ministres maghrébins de la culture des cinq pays concernés (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) avaient adopté en 1993 le principe d'un cours régional de conservation architecturale et ont chargé l'Institut national du patrimoine de la Tunisie d'en assurer la mise en oeuvre. Ce cours, après évaluation de ses résultats sur deux ans d'activité, a été considéré comme prioritaire dans le plan de soutien au patrimoine culturel du Maghreb, élaboré avec l'aide de l'ICCROM. Vingt-trois élèves ont été formés (10 Tunisiens, 10 Algériens, 2 Marocains et 1 Mauritanien).

Une première assistance préparatoire d'un montant de 15.000 \$ EU avait été accordée en 1993 et, lors des 17ème et 18ème sessions de 1993 et 1994, le Comité avait accordé deux crédits de 50.000 \$ EU comme contribution à la première session de ce cours d'une durée de deux ans. La Tunisie se tient régulièrement à jour dans ses contributions au Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet :** La deuxième session (novembre 1996 - juillet 1998) s'adressera à environ 30 architectes diplômés de la région. Il vise à former, en coopération étroite avec l'ICCROM et l'ICOMOS, des architectes spécialisés de haut niveau capables de préserver le patrimoine culturel maghrébin dans toutes ses composantes historiques et culturelles (sites, parcs, édifices et centres historiques dans un contexte de développement urbain et rural intégré). Il a été conçu et organisé en étroite coordination avec d'autres enseignements du même type existant en Europe et notamment à Madrid (Espagne). Le corps enseignant est composé de 46 spécialistes de 11 nationalités. Ce cours pourra être élargi par la suite à d'autres pays arabes et islamiques.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Sur un budget total de 1.160.000 \$ EU pour 1996-1998, dont 180.000 \$ EU de bourses couvrant les deux années du cours pour les 15 élèves non tunisiens, il est demandé la prise en charge de 3 bourses de 12.000 \$ EU pour deux ans [(600 \$ EU x 18 mois) + (400 \$ EU de voyage x 2)] x 3.

**Contributions nationales et autres :**

- Tunisie : 275.000 \$ EU

- Pays maghrébins : 102.000 \$ EU, autres partenaires (France, Italie, ALESCO, ISESCO, UNESCO, Getty Grant Programme) = 747.000 \$ EU.

**Action du Bureau :** Il est proposé au Bureau d'approuver deux bourses pour un montant de **24.000 \$ EU** pour la deuxième session de 2 ans de ce cours qui satisfait à une action de formation dont le caractère régional revêt un grand intérêt. Le Bureau pourra, s'il le souhaite, demander à l'ICCROM, qui est étroitement associé au projet, les précisions complémentaires qu'il jugerait utiles.

**B.3.8      Atelier de formation pour les fonctionnaires chargés de l'aménagement urbain des villes historiques de Chine**

**Antécédents :** La Chine compte quatre-vingt dix neuf villes historiques au registre national des biens culturels, de très nombreuses autres étant classées sous une protection au niveau de la province ou du district. Sur les 99 villes bénéficiant d'une protection nationale, cinq ont déjà des biens du patrimoine mondial et trois autres ont fait l'objet d'une proposition d'inscription qui sera examinée lors de la 21ème session du Comité en décembre 1997 ; d'autres encore figurent sur la liste indicative de la Chine pour de futures propositions d'inscription.

Au vu de l'urbanisation rapide rencontrée dans toute la Chine en raison de la politique "d'économie de marché" adoptée par le Gouvernement, un grand nombre de ces villes historiques sont irrémédiablement endommagées par une urbanisation non planifiée. La loi nationale sur l'aménagement urbain n'étant entrée en vigueur qu'en 1986 et les réglementations portant sur la préservation du secteur historique n'ayant été adoptées qu'en 1990, les bureaux de l'aménagement urbain municipal des villes de Chine ont peu d'expérience en matière d'intégration de politiques de préservation dans le cadre général de l'urbanisme et de l'aménagement urbain.

**Description du projet :** Afin de sensibiliser les dirigeants politiques nationaux et les maires des villes historiques de Chine, une conférence pour les maires des villes historiques de Chine et d'Europe sur la sauvegarde et le développement est prévue pour septembre 1997 dans l'une des villes historiques de Chine avec le soutien financier de l'Union Européenne. En préparation de cette conférence, cette demande est destinée à financer un atelier de formation de dix jours pour les fonctionnaires chargés de l'aménagement urbain d'environ 40 villes historiques chinoises afin de les former à des techniques sur le processus de planification pour un plan de préservation urbaine tenant compte des impératifs tant de sauvegarde que de développement. Cet atelier de formation sera

parrainé par le département de l'aménagement urbain relevant du ministère de la Construction et du Bureau d'Etat pour les biens culturels.

**Budget estimatif :**

|                                                 |                     |
|-------------------------------------------------|---------------------|
| Experts internationaux (20 journées de travail) |                     |
| frais de voyage et d'indemnités                 |                     |
| journalières de subsistance uniquement          | 6.000 \$ EU         |
| Préparation des documents                       | 4.000 \$ EU         |
| Préparation et reproduction de rapports         |                     |
| en 400 exemplaires                              | 7.000 \$ EU         |
| Location de la salle de l'atelier               | 1.000 \$ EU         |
| Subventions pour le voyage et les indemnités    |                     |
| journalières de subsistance des stagiaires      |                     |
| nationaux (40 participants x 200 \$ EU)         | 8.000 \$ EU         |
| Experts nationaux formateurs                    |                     |
| (30 journées de travail)                        | 3.000 \$ EU         |
| Hébergement                                     | 3.000 \$ EU         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>32.000 \$ EU</b> |

**Contribution nationale :** En plus du soutien logistique, la contribution nationale s'élèvera à 7.000 \$ EU pour les experts nationaux formateurs, l'hébergement et la location de la salle de l'atelier.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Il est demandé un montant de 25.000 \$ EU pour les experts formateurs internationaux, la préparation des documents, la préparation et la reproduction du rapport ainsi que les frais de voyage et d'indemnités journalières de subsistance des stagiaires nationaux.

La Chine s'est intégralement acquittée de ses contributions au Fonds du patrimoine mondial.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter approuver cette demande au vu du besoin urgent d'accroître la volonté politique des autorités municipales et la compétence technique pour la sauvegarde des villes historiques chinoises.

**B.3.9 Atelier régional de formation à Tbilissi et Signagi sur "l'importance de l'architecture vernaculaire et le problème de conservation" (Géorgie)**

**Antécédents :** La Géorgie compte parmi ses trésors architecturaux, ethnologiques et archéologiques des exemples exceptionnels d'architecture vernaculaire. Ces oeuvres géorgiennes ont une profonde importance culturelle, non seulement pour la Géorgie mais aussi pour toute la région du Caucase. Cette région en transition a un besoin urgent de renforcer les compétences scientifiques, techniques et de gestion des responsables du maintien et de l'amélioration de ce remarquable patrimoine. C'est la raison d'être de cette **activité régionale de formation** prévue qui s'adressera à des

stagiaires des pays voisins, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Turquie, Iran, la Russie et l'Ukraine en plus de ceux de Géorgie.

**Description du projet :** L'activité de formation proposée est organisée par le Conseil pour la protection et l'utilisation des vestiges de l'histoire et de la culture de Géorgie. Elle comprendra deux parties et aura lieu entre le 28 avril et le 16 mai 1997.

Les principaux objectifs des cours de formation sont les suivants :

- a. Partager l'expérience internationale en matière de protection et d'entretien de monuments d'architecture vernaculaire.
- b. Exposer dans leurs grandes lignes les problèmes liés à la protection de l'architecture vernaculaire et parler des aspects méthodologiques et technologiques de leur conservation.
- c. Développer une connaissance pratique pour cette tâche.
- d. Développer des contacts professionnels dans ce domaine.

Les principaux thèmes, questions et problèmes examinés durant les cours sont les suivants : typologie de l'architecture vernaculaire urbaine et rurale, paysages traditionnels liés à l'architecture vernaculaire, problèmes de l'architecture vernaculaire in situ, présentation d'exemples de préservation, méthodes de conservation et de restauration d'éléments en bois endommagés ou dégradés, entretien quotidien, savoir-faire traditionnel des artisans, réutilisation de monuments d'architecture vernaculaire.

La première partie de cet atelier doit avoir lieu dans le Musée à ciel ouvert de l'architecture vernaculaire géorgienne et d'ethnographie à Tbilissi. Ce musée est le dépositaire d'un savoir considérable dans ce domaine. La seconde partie aura lieu à Signagi, ville médiévale d'une importance stratégique située sur la route des caravanes reliant l'orient à l'Occident. Les habitations de Signagi ont été élevées le long de la route des caravanes. Elles sont remarquables par le caractère extrêmement artistique de leurs façades, par le lien réel avec le paysage et l'utilisation magistrale de matériaux de construction locaux. Signagi est l'un des exemples les plus exceptionnels de l'architecture vernaculaire géorgienne.

Les spécialistes de cet atelier seront notamment : M. Peter Burman, Directeur du Centre pour les études sur la conservation, York, Royaume-Uni ; M. Cristoph Machat, du Comité international pour l'architecture vernaculaire, Cologne, Allemagne ; M. Nevzat Ilhan, de l'ICOMOS, Turquie ; M. Mehdi Hojat, de la Direction iranienne du patrimoine culturel, Téhéran ; et des experts géorgiens parmi lesquels M. Leri

Medzmariashvili, dirigeant du principal Conseil scientifico-industriel de la protection et de l'utilisation des vestiges de l'histoire et de la culture de Géorgie et Ministre adjoint de la culture de Géorgie.

**Budget estimatif :**

- |    |                                                              |              |
|----|--------------------------------------------------------------|--------------|
| a. | organisation de la manifestation, logistique:                | 6.000 \$ EU  |
| b. | Honoraires pour les formateurs internationaux :              | 2.000 \$ EU  |
| c. | Honoraires pour les formateurs nationaux:                    | 1.000 \$ EU  |
| d. | Voyage des stagiaires et des formateurs :                    | 12.400 \$ EU |
| e. | Nourriture et hébergement des stagiaires et des formateurs : | 8.000 \$ EU  |

Total : 29.400 \$ EU

**Partage des frais :**

- |    |                             |              |
|----|-----------------------------|--------------|
| a. | Gouvernement de Géorgie     | 2.400 \$ EU  |
| b. | Fonds du patrimoine mondial | 27.000 \$ EU |

**Contribution demandée au titre du Fonds :**

Un montant de **27.000 \$ EU** est demandé pour soutenir l'activité de formation.

La Géorgie s'est intégralement acquittée de ses contributions au Fonds du patrimoine mondial.

**Action du Bureau :** Au vu de la demande de coopération technique présentée par la Géorgie et dont l'approbation est recommandée, et compte tenu du stockage des fonds, le Bureau pourrait souhaiter demander à la Géorgie de représenter cette proposition de projet en 1998.

**B.3.10 ICCROM : Cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les principes scientifiques de la conservation**

**Antécédents :** Un premier cours régional sur les principes scientifiques de la conservation a eu lieu en 1995 au Centre de la conservation (CECOR) de l'Université fédérale de Minas Gerais à Belo Horizonte, Brésil. A la demande de l'ICCROM, une assistance du patrimoine mondial a été apportée pour un montant de 30.000 \$ EU.

**Description du projet :** Il est prévu d'organiser en 1997 le second cours régional sur les principes de conservation.

Ce cours a pour objectif d'améliorer la compréhension des principes scientifiques élémentaires se rapportant à différents matériaux, des processus de détérioration que ceux-ci subissent et des principes directeurs de différents traitements de

conservation / restauration. L'accent sera mis sur l'utilisation de ces concepts dans la pratique de la conservation et dans l'élaboration de projets de recherche ainsi que sur la communication interdisciplinaire et la formation. Le but est aussi de renforcer le réseau de professionnels de la conservation dans la région.

Ce cours durera dix semaines. Seize participants seront sélectionnés en Amérique latine. Ils devront avoir au moins trois ans d'expérience pratique dans le domaine de la conservation des matériaux en travaillant pour des organismes à but non lucratif, la préférence étant donnée aux chefs d'équipes de conservation et/ou aux personnes participant à des activités de formation et/ou de recherche.

Ce cours traitera des objets et de leurs problèmes de conservation ainsi que des matériaux de construction qui, particulièrement en Amérique latine, sont étroitement liés aux monuments de l'époque coloniale.

Le budget total du cours s'élève à 268.833 \$ EU pour le personnel, les formateurs nationaux et internationaux, la logistique, les locaux, les bourses etc.

**Contributions nationales et autres :** Des contributions seront apportées par l'ICCRROM, des partenaires financiers nationaux et internationaux et par les étudiants eux-mêmes pour un montant de 238.833 \$ EU.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Un montant de 30.000 \$ EU est demandé au Fonds à titre de contribution aux frais du cours.

**Action du Bureau :** Il existe une relation et une intégration intimes des objets et des monuments historiques en Amérique latine et aux Caraïbes et les concepts et techniques de conservation sont similaires dans de nombreux cas. Etant donné que les participants viendront de centres locaux et nationaux de la conservation servant d'autres institutions, on peut s'attendre à ce que ce cours soit utile à la conservation de biens culturels du patrimoine mondial.

Le Bureau pourrait souhaiter approuver un montant de 20.000 \$ EU à titre de contribution aux frais du Cours régional sur les principes scientifiques de conservation pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

**B.3.11 Amérique latine et Caraïbes : Cours régional sur l'établissement de capacités financières et institutionnelles dans la rénovation urbaine des villes historiques (demande présentée par Cuba)**

**Antécédents :** Le Centre national pour la conservation, la restauration et la muséologie (CENCREM) de La Havane, Cuba, établit chaque année un programme d'études de courte durée

destiné au troisième cycle et traitant de la rénovation urbaine, de la conservation, du patrimoine naturel, du tourisme culturel, de la conservation de matériaux spécifiques etc. Une chaire régionale de l'UNESCO sur la conservation a été créée en 1994. Un cours principal sur la rénovation du patrimoine construit est réalisé en coopération avec l'université de La Havane. Un premier cours régional sur la conservation des villes historiques et le développement durable a été organisé en 1996.

Aucune assistance à la formation n'a jusqu'à ce jour été apportée au CENCREM au titre du Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet :** Il est prévu d'organiser en 1997 un cours régional sur l'établissement de capacités financières et institutionnelles dans la rénovation urbaine des villes historiques. Celui-ci aura lieu au Centre national pour la conservation, la restauration et la muséologie (CENCREM) de La Havane, Cuba.

L'objectif est de recycler les spécialistes et les décideurs, en particulier à l'échelon municipal, dans le domaine de la conception des projets, des cadres institutionnels et du financement de la rénovation urbaine dans les villes historiques. Le cours durera deux semaines (du 3 au 15 novembre 1997), la première semaine étant consacrée aux concepts et aux aspects théoriques, la seconde semaine étant vouée aux exercices pratiques. Des excursions sur le terrain sont prévues à La Havane et Trinidad, toutes deux inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

**Contributions nationales et autres :** Le CENCREM fournira le soutien logistique et le secrétariat, les locaux de formation, le matériel audiovisuel etc. d'un montant estimé à 9.000 \$ EU. Un montant de 6.000 \$ EU sera apporté par la chaire de l'UNESCO CENCREM. Les participants seront hébergés à faible coût à la résidence du CENCREM.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Le montant demandé au Fonds du patrimoine mondial s'élève à 30.000 \$ EU se répartissant de la manière suivante :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Contribution à la participation de vingt étudiants régionaux (20 x 650 \$ EU) : | 13.000 \$ EU |
| Cinq professeurs internationaux :                                               | 9.000 \$ EU  |
| Sept professeurs nationaux ne résidant pas à La Havane (voyage, per diem) :     | 3.000 \$ EU  |
| Transport pour les visites de sites :                                           | 1.000 \$ EU  |
| Coût partiel d'un conseiller technique / coordonateur international :           | 4.000 \$ EU  |

**Action du Bureau :** Le thème de ce cours proposé est très similaire à celui présenté par l'Université fédérale de Pernambuco au Brésil. Toutefois, le cours du Brésil dure quatre mois, relève du troisième cycle et est destiné aux spécialistes et aux formateurs alors que celui de Cuba dure deux semaines,

met l'accent sur le financement et vise les décideurs au niveau municipal, en particulier pour les villes du patrimoine mondial. Ils sont en ce sens complémentaires. Les exercices pratiques prévus par le cours profiteraient aussi directement aux deux sites du patrimoine mondial culturel à Cuba : La Havane et Trinidad.

Etant donné le caractère novateur des deux cours et le besoin exprimé d'une formation à la rénovation urbaine et à son financement, le Bureau pourrait souhaiter approuver un montant de 20.000 \$ EU.

#### **B.4 ASSISTANCE D'URGENCE**

##### **B.4.1 Ville de Quito (Equateur)**

**Antécédents** : La ville de Quito a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1978. Un soutien du patrimoine mondial a été apporté à cette ville de la manière suivante :

- 1987/1988 : 100.000 \$ EU pour des travaux de restauration à Santa Clara, Santo Domingo et El Guapulo (dommages dus au tremblement de terre de 1987)
- 1989 : 15.000 \$ EU pour un séminaire sur la rénovation du centre de Quito ;
- 1993 : 6.500 \$ EU pour des conseils sur le renforcement structurel de La Compania ;
- 1996 : 20.000 \$ EU pour des mesures d'urgence et des études techniques pour la toiture de Santo Domingo
- 1996 : 50.000 \$ EU pour le nettoyage et la réparation des dommages causés par un incendie à la Compania
- 1996 : 5.000 \$ EU pour un examen du projet sur le renforcement structurel du Teatro Sucre ;
- 1996 : 15.000 \$ EU d'assistance d'urgence pour les tours du Teatro Sucre.

**Description du projet** : Une demande d'assistance d'urgence d'un montant de 50.000 \$ EU a été présentée par les autorités équatoriennes pour le Teatro Sucre.

Le théâtre a été construit entre 1879 et 1886. Il est situé dans le centre historique de Quito et est reconnu comme un monument historique. Le dossier de proposition d'inscription de Quito met avant tout l'accent sur la période coloniale de la ville et mentionne plusieurs églises et couvents comme étant les édifices individuels les plus importants. Le théâtre n'est pas mentionné dans le dossier de proposition d'inscription. D'importants travaux de restauration sont cependant entrepris. Le Président du Comité a approuvé en 1996 un montant total de 20.000 \$ EU dont 15.000 \$ EU pour une assistance d'urgence en tant que contribution à sa restauration.

La demande précise que le théâtre a besoin d'un renforcement structurel et d'une adaptation pour lesquels une contribution est demandée au titre du Fonds de réserve d'urgence. Un vaste programme de restauration et d'adaptation a été lancé par la vice-présidence de l'Equateur.

**Contributions nationales et autres :** 50.000 \$ EU pour le plancher de la scène.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Le montant demandé s'élève à 50.000 \$ EU se répartissant de la manière suivante :

|                                                                                |              |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Creusement de la fosse d'orchestre,<br>reconception des éléments structurels : | 25.000 \$ EU |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|

|                                                                    |              |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| Augmentation de 32 mètres carrés<br>de la superficie de la scène : | 15.000 \$ EU |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|

|                                                       |              |
|-------------------------------------------------------|--------------|
| Assistance technique<br>(conseils sur la structure) : | 10.000 \$ EU |
|-------------------------------------------------------|--------------|

**Action du Bureau :** Considérant que la contribution totale au titre du Fonds de réserve d'urgence du patrimoine mondial pour le théâtre s'élèverait à 65.000 \$ EU (15.000 \$ EU approuvés en 1996 plus le montant supplémentaire de 50.000 \$ EU), il est demandé au Bureau d'étudier cette demande et d'estimer s'il souhaite approuver le montant de **50.000 \$ EU** au titre de l'assistance d'urgence.

### **SECTION III : POUR DECISION PAR LE COMITE**

#### **B.2 COOPERATION TECHNIQUE**

##### **B.2.10 Centre historique de la ville d'Olinda (Brésil)**

**Antécédents :** Le centre historique de la ville d'Olinda a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982.

Une coopération technique au titre du Fonds du patrimoine mondial pour un montant de 19.000 \$ EU a été approuvée par le Bureau du Comité du patrimoine mondial en 1994. Cette assistance a été mise en oeuvre en 1995-1996 par l'intermédiaire du Bureau de l'UNESCO au Brésil et elle s'est terminée en juin 1996.

**Description du projet :** La coopération technique du patrimoine mondial a consisté à fournir des services d'experts en rénovation urbaine et en financement, du tourisme et de l'économie, en vue d'aider les autorités municipales à établir des projets de rénovation urbaine et de conservation. Il existe à présent un consensus entre la Banco do Nordeste du Brésil, le Gouvernement de l'Etat de Pernambuco, la Vice-présidence du Brésil, la municipalité d'Olinda et la Banque interaméricaine de développement selon lequel Olinda devrait être incluse dans

le programme PRODETUR, important programme de développement du tourisme pour le nord-est du Brésil financé par la Banque interaméricaine.

**Contributions nationales et autres :** Personnel national et local et soutien logistique.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** 33.000 \$ EU pour des experts internationaux dans le domaine du financement, de la gestion et de la conservation de villes historiques.

Le Brésil a versé des contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial y compris pour la biennie 1994-1995.

**Action du Bureau :** Considérant l'intégration potentielle d'Olinda dans un important programme pour le développement du tourisme dans le nord-est du Brésil avec des possibilités ultérieures de financement pour la rénovation et la restauration d'Olinda, le Bureau pourrait souhaiter approuver la demande pour un montant de **33.000 \$ EU** pour cette coopération technique.

#### **B.2.11 Conservation de maisons traditionnelles à Luang Prabang (Laos)**

**Antécédents :** La ville de Luang Prabang a été inscrite en 1994 pour servir d'exemple de l'harmonie existant entre son environnement naturel et ses constructions et pour la symbiose de l'architecture traditionnelle et de la morphologie urbaine avec celle de la dernière période française. Avec la fin de l'isolement politique et l'adoption de l'économie libre de marché, Luang Prabang connaît aujourd'hui une forte expansion de la construction notamment avec l'achèvement récent de l'agrandissement de l'aéroport qui a fait de cette ville l'une des nouvelles destinations touristiques les plus recherchées de la région. Les maisons laotiennes traditionnelles et les édifices de style colonial sont rénovés en utilisant des matériaux non appropriés et remodelés dans des styles menaçant l'authenticité de cette ville historique en raison du manque de savoir-faire et de matériaux traditionnels.

**Description du projet :** Cette demande est destinée à cofinancer un projet visant à transmettre des compétences pour la conservation des maisons en bois traditionnelles, à améliorer la qualité des briques et des tuiles produites localement et à distribuer des matériaux de construction traditionnels (tuiles et bois) afin de rénover dix maisons appartenant à des familles pauvres. Ces activités seront menées sous la supervision du comité local récemment constitué pour la protection et le développement de Luang Prabang et du service consultatif communautaire pour les Maisons du patrimoine. Une équipe d'experts internationaux, composée d'un architecte spécialisé dans la conservation, d'un expert en conservation du bois et d'un expert en fabrication de tuiles, aidera les Maisons du patrimoine dans ce projet.

## Budget estimatif :

|                                                                                                                           |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Experts internationaux (25 semaines de travail)                                                                           | 27.900 \$ EU       |
| Experts nationaux (10 semaines de travail)                                                                                | 1.000 \$ EU        |
| Transports à l'intérieur du pays                                                                                          | 600 \$ EU          |
| Achats de matériaux de construction / fourniture                                                                          | 40.000 \$ EU       |
| Main-d'oeuvre spécialisée (sous-traitance)                                                                                | 10.000 \$ EU       |
| Loyer de dix ans pour une maison devant servir de bureau des Maisons du patrimoine                                        | 10.000 \$ EU       |
| Achat de tuiles pour distribution à des propriétaires privés / associations pour les temples (10 bâtiments x 2.000 \$ EU) | 20.000 \$ EU       |
| Frais de rapports et de communications                                                                                    | <u>3.000 \$ EU</u> |
| Total :                                                                                                                   | 112.500 \$ EU      |

**Contributions nationales et autres :** Le Gouvernement laotien prendra à sa charge le soutien logistique, les frais des experts nationaux et la location de dix ans pour la maison (11.000 \$ EU). La ville de Chinon (France) et ses donateurs apporteront 51.600 \$ EU pour cofinancer le coût des honoraires des experts internationaux et assumer une partie des frais des matériaux de construction.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** 49.900 \$ EU sont demandés au Fonds pour cofinancer les frais de voyage et de per diem des experts internationaux (9.900 \$ EU) et prendre en charge une partie des frais de sous-traitance pour la main-d'oeuvre spécialisée (10.000 \$ EU) ainsi que l'achat de matériaux de construction (20.000 \$ EU) et de tuiles (10.000 \$ EU).

Le Laos s'est intégralement acquitté de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver un montant de **39.900 \$ EU** pour répondre aux frais précités mais avec une réduction d'apport pour l'achat de matériaux de construction en passant de 20.000 \$ EU à 10.000 \$ EU.

#### B.2.12 Parc national de Serra de Capivara (Brésil)

**Antécédents :** Le parc national de Serra da Capivara a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1991. Ce bien situé dans une zone reculée semi-aride du Brésil contient de très nombreuses peintures rupestres dans 297 endroits.

Le site est sous l'administration conjointe de L'Institut brésilien pour l'environnement et d'une ONG, la FUMDHAM (Fundacao Museu do Homem Americano). La Banque interaméricaine de développement a apporté un soutien considérable en 1996 pour le développement d'un tourisme écoculturel durable.

Un rapport sur l'état de conservation du site a été préparé en 1994 par l'intermédiaire du projet régional PNUD/UNESCO. Les recommandations de ce rapport concernent particulièrement des problèmes de gestion et de protection ainsi que la nécessité de documenter les peintures de manière plus approfondie.

Le Fonds du patrimoine mondial a apporté l'assistance suivante depuis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial :

1994 : Assistance préparatoire : 15.000 \$ EU (du fait des conditions météorologiques et de problèmes de planification, la mise en oeuvre de cette assistance n'a pu commencer qu'en 1996 par une mission d'un expert de l'ICCROM destinée à examiner l'état de conservation des peintures dans les endroits les plus reculés du parc et à recommander des mesures de conservation) ;

1994 : coopération technique : 28.000 \$ EU pour la documentation et l'inventaire des peintures rupestres (cette assistance a été complétée en 1995 par l'intermédiaire du Bureau de l'UNESCO à Brasília).

**Description du projet :** Alors que l'assistance de la Banque interaméricaine de développement est essentiellement consacrée au voisinage immédiat du parc et des zones facilement accessibles au public, le soutien du Fonds du patrimoine mondial est recherché pour des actions dans des zones moins accessibles, en particulier pour la documentation et l'inventaire des peintures et l'observation de leur état. Ceci sera entrepris par l'installation d'équipement pour l'observation et l'enregistrement des conditions climatiques et pour la documentation photogrammétrique d'un nombre de sites choisis.

**Contributions nationales et autres :** La contribution nationale s'élève à 115.000 \$ EU en frais de personnel, d'hébergement et de transport local.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** La demande concerne un montant de 35.000 \$ EU se répartissant de la manière suivante :

|                                                                                                                 |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Equipement (pour l'observation et l'enregistrement des peintures) et leur impact sur des conditions climatiques | 25 000 \$ EU |
| Conseils techniques :                                                                                           | 5.000 \$ EU  |
| Voyages / déplacements sur le terrain :                                                                         | 5.000 \$ EU  |

Le Brésil a versé des contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial y compris pour la biennie 1994-1995.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver un montant de 35.000 \$ EU pour la

coopération technique à la documentation, l'inventaire et l'observation de l'état des peintures rupestres du parc national de Serra da Capivara.

#### **B.2.13 Site archéologique de Joya de Ceren (El Salvador)**

**Antécédents** : Le site archéologique de Joya de Ceren a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1993. Lors de l'inscription, le Comité a constaté la fragilité des vestiges archéologiques et recommandé qu'une attention particulière soit apportée à leur conservation. Cette vulnérabilité a encore une fois été observée en 1995 lorsque de fortes pluies ont provoqué des niveaux d'humidité extrêmes et des problèmes de drainage. Le président du Comité avait alors approuvé le versement de 20.000 \$ EU sur le fonds d'urgence afin d'y remédier. Cette assistance est actuellement en cours.

En 1994, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a approuvé un montant de 25.000 \$ EU au titre de la coopération technique en tant que contribution à un séminaire international qui traiterait de la conservation et de la gestion du site et de son voisinage. En concertation avec l'Etat partie, il a été conclu qu'un travail préparatoire considérable devrait être entrepris pour que le séminaire atteigne ses objectifs. Un séminaire national préparatoire a donc été organisé en 1995 et les services d'un expert ont été apportés afin d'aider à la préparation des documents de diagnostic et de travail destinés au séminaire international. Les documents devraient être terminés d'ici la fin de l'année 1996 afin que le séminaire puisse avoir lieu en 1997. Le solde disponible pour le séminaire s'élève à 14.750 \$ EU.

**Description du projet** : Considérant que les activités préparatoires du séminaire international, comme le séminaire national et les services d'expert, n'étaient pas prévus dans la demande d'origine, le Conseil national pour la culture d'El Salvador (CONCULTURA) a présenté une demande pour un montant supplémentaire de 10.000 \$ EU afin de compléter le solde disponible de 14.750 \$ EU pour le séminaire international. Ces fonds serviront à prendre les dispositions nécessaires pour qu'une équipe interdisciplinaire de dix experts régionaux et internationaux dans le domaine de la gestion, de la conservation, de la présentation des sites et du tourisme participent à ce séminaire.

**Contributions nationales et autres** : Le Conseil national pour la culture d'El Salvador et d'autres institutions nationales contribueront aux frais de voyage international (billets à partir de n'importe quelle ville américaine à destination d'El Salvador), transports locaux, logistique etc.

**Contribution demandée au titre du Fonds** : 10.000 \$ EU pour les frais de voyage et d'hébergement de dix experts internationaux.

El Salvador s'est acquitté de ses contributions au Fonds du

patrimoine mondial, y compris pour la biennie 1994-1995.

**Action du Bureau :** Considérant que la contribution totale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour le séminaire international, y compris les activités préparatoires, s'élèverait à 35.000 \$ EU (25.000 \$ EU approuvés en 1994 plus le montant supplémentaire de 10.000 \$ EU), il est demandé au Comité d'examiner cette demande.

Considérant la fragilité du site et la complexité de sa conservation et de sa gestion ainsi que la nécessité de poursuivre le processus commencé en 1994, le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver le montant supplémentaire de 10.000 \$ EU pour un séminaire international sur la conservation et la gestion de Joya de Ceren et de son voisinage qui se tiendra en 1997.

### **B.3 FORMATION**

#### **B.3.12 Amérique latine et Caraïbes : Cours régional de formation de troisième cycle sur "la conservation urbaine et territoriale intégrée" (CUTI/BR) (demande présentée par le Brésil)**

**Antécédents :** Le Programme de conservation urbaine et territoriale intégrée (CUTI) est un programme international visant à établir un réseau mondial d'organismes de formation, de recherche et d'information exerçant dans le domaine de la conservation urbaine et territoriale. Le réseau est structuré autour de l'ICCROM.

L'Université fédérale de Pernambuco à Recife, Brésil, réalise la contribution brésilienne à ce programme et organisera un cours de troisième cycle de quatre mois, des cours de brève durée, des séminaires, des services d'information et une coopération technique.

**Description du projet :** La demande est destinée à financer le cours régional de formation de troisième cycle de quatre mois sur la "conservation urbaine et territoriale intégrée" qui aura lieu à l'Université fédérale de Pernambuco à Recife, Brésil, au second semestre de 1997. Ce cours a été élaboré en collaboration avec l'ICCROM. Il a pour objectif de former 15 à 20 spécialistes et formateurs dans le domaine de la gestion du processus de conservation urbaine et territoriale en insistant particulièrement sur les éléments d'intérêt historique, artistique et culturel.

Le cours aura lieu à Recife et sera fondé sur l'analyse de la problématique de la conservation et du processus d'établissement de politique urbaine de la ville historique d'Olinda, un site du patrimoine mondial. Le cours est divisé en neuf modules :

#### **1. Introduction aux concepts et problèmes de la conservation**

- urbaine et territoriale ;
- 2. Développement durable et conservation urbaine dans le processus de planification ;
- 3. Principes de planification de la conservation intégrée ;
- 4. Méthodologie : élaboration du processus de planification pour la conservation urbaine et territoriale ;
- 5. Elaboration de plans pour la conservation urbaine et territoriale ;
- 6. Gestion et mise en oeuvre du processus de planification de la conservation ;
- 7. Contrôle et suivi du processus de planification de la conservation ;
- 8. Travail individuel et en groupe (étude de cas) ;
- 9. Evaluation du travail individuel et du cours.

Le budget global du cours s'élève à 208.740 \$ EU.

**Contributions nationales et autres :** Les contributions nationales et autres s'élèveront à 107.150 \$ EU venant de l'Université fédérale de Pernambuco, 8.450 \$ EU de l'ICCROM et 50.140 \$ EU de l'IPHAN et d'autres sources.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** Un montant de **42.600 \$ EU** est demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial pour le matériel et l'interprétation (6.000 \$ EU), la participation de professeurs internationaux (21.600 \$ EU) et une contribution à dix bourses régionales (16.000 \$ EU).

**Action du Bureau :** Le cours répond à la stratégie de formation concernant le patrimoine culturel et aux besoins soulignés par de très nombreux rapports sur l'état de conservation. Considérant que le cours est le premier de ce type dans la région, que vingt-trois sites du patrimoine mondial dans la région sont des villes ou des zones urbaines historiques représentant cinquante pour cent des sites culturels, le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver un montant de **40.000 \$ EU** à condition que les bourses soient attribuées à des participants exerçant une responsabilité concernant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

### **B.3.13 Gambie**

**Antécédents :** En 1995, le Gouvernement de Gambie a présenté une demande de formation pour un montant de 98.000 \$ EU. Le Comité, lors de la 19ème session, a décidé de n'allouer que 10.000 \$ EU et a demandé à l'ICCROM de réévaluer les besoins en entreprenant une mission. Cette mission a été effectuée en mai 1996 par l'ICCROM/GAIA. Le consultant a non seulement réévalué les besoins de formation mais aussi établi un projet de conservation pour James Island en vue de former des techniciens et des artisans. Le projet présenté est un exemple typique de la Stratégie globale de formation pour la conservation du patrimoine culturel au sud du Sahara qui a été élaborée par la GAIA en se fondant sur un questionnaire et sur ses expériences professionnelles en Afrique et qui est présentée en annexe au

document WHC-96/CONF.201.12.

Le projet de formation à **James Island** qui fait partie d'une proposition d'inscription différée par le Bureau en juin 1996 associera la formation sur place avec d'importants travaux de conservation et la préparation d'un plan d'entretien et de suivi. Cette activité sera une démonstration pratique de la manière d'utiliser les capacités locales disponibles et elle devrait renforcer la capacité de gestion générale du Département des musées et monuments du Conseil national pour les arts et la culture.

**Description du projet :** Deux experts internationaux du projet GAIA/ICCROM formeront les fonctionnaires et superviseurs de site du Département des musées et monuments, le gardien de James Island, des membres de l'Association des jeunes d'Albreda, qui se trouve sur l'autre rive du fleuve, ainsi que des entrepreneurs privés choisis, en organisant des activités se rapportant à :

- i) la conservation préventive : reconstruction des fondations, abattage d'arbres, reconstruction des ouvrages défensifs côtiers, etc.
- ii) entretien : nettoyage du site, débrouillage, désherbage, élagage, sentiers etc.
- iii) présentation du site : tableau d'information, installations touristiques, etc.

A un niveau plus théorique, une attention particulière sera portée à l'instauration d'une sensibilisation au processus de conservation afin de permettre au Département des musées et monuments de préparer des plans de conservation non seulement pour James Island mais aussi pour d'autres sites. L'impressionnante documentation sur James Island se trouvant au service de documentation du Département des musées et monuments sera analysée en vue de préparer les plans de conservation et de suivi.

**Contribution nationale :** En 1995, le Gouvernement de Gambie a alloué **50.000 \$ EU** au site figurant sur la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Cette subvention devrait être renouvelée en 1997-1998. Le Département des musées et monuments assumera par ailleurs le coût de ses stagiaires (y compris les frais de voyage de Banjul à James Island).

**Autres contributions :** **4.000 \$ EU** de l'Ambassade de France.

**Contribution demandée au titre du Fonds :** **40.000 \$ EU**. Ce montant est destiné à financer les honoraires des consultants du projet GAIA (**35.000 \$ EU**) et l'achat de matériaux de construction et leur transport jusqu'à James Island (**5.000 \$ EU**).

La Gambie s'est acquittée de ses contributions au Fonds du patrimoine mondial pour 1995.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver la demande précitée de **40.000 \$ EU** au vu de la recommandation concernant la stratégie de formation au sud du Sahara et de demander GAIA de mettre en oeuvre ce projet qui est une illustration de son approche stratégique.

#### **B.3.14 ICCROM: Cours de formation pour une approche intégrée de la conservation urbaine**

**Antécédents :** En conséquence du processus de planification stratégique de l'ICCROM, le principal objectif du nouveau programme de l'ICCROM pour la conservation de villes du patrimoine mondial, la conservation urbaine et territoriale intégrée ("CUTI") consiste à définir les paramètres du processus de planification, identifier les intervenants, développer et renforcer les connaissances, compétences et attitudes nécessaires dans différentes régions du monde.

**Description du projet :** En 1997, un atelier international de formation pour les gestionnaires de villes du patrimoine mondial sera organisé à l'ICCROM avec des participants chargés de la gestion de la conservation de villes ou zones historiques et des enseignants. L'atelier fait partie intégrante d'un processus et sera suivi par une série prévue d'initiatives régionales comme un cours régional de formation à Recife-Olinda (Brésil) pour l'Amérique latine, un séminaire et un programme de formation régionaux à Vilnius (Lituanie) pour la région balte, un atelier pratique à Fez pour le Maghreb et une initiative pilote d'activité sur le terrain au Mali, qui se rapportent et profitent tous directement à la gestion de sites du patrimoine mondial.

- (i) L'ICCROM considère ce cours/atelier de formation comme un projet pilote qui a pour but spécifique non seulement de définir les paramètres et la dynamique du processus de conservation mais aussi de définir les composantes au lancement d'activités régionales de recherche et de formation ainsi que de coopération technique.

Le coût total de ce cours/atelier devrait s'élever à **160.000 \$ EU**.

- (ii) L'atelier précité sera suivi par une réunion d'experts destinée à évaluer les résultats de l'atelier de formation et à faire des recommandations concrètes pour l'élaboration de stratégies concernant la planification de la conservation territoriale et urbaine dans des régions choisies. Les participants à ce séminaire seront ceux de l'atelier de formation, des experts invités, en concertation avec le Centre du patrimoine mondial, d'organisations partenaires (en se fondant sur de précédentes réunions organisées en 1995 et 1996).

Le coût total de cet atelier de suivi devrait s'élever à **28.000 \$ EU**

Le coût total du programme (des deux cours/ateliers) devrait donc s'élever à **188.000 \$ EU**.

**Contribution demandée au titre du Fonds pour 1997 : 40.000 \$ EU.**

**Action du Bureau :** Etant donné qu'il est demandé aux organes consultatifs, dans la stratégie globale décrite dans le document *WHC-96/CONF.201.12*, de concevoir des cours thématiques au niveau international et de les adapter au niveau régional, le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver le montant de **30.000 \$ EU** pour le programme précité.

#### **B.3.15 ICCROM : Conservation de biens immeubles en Afrique subsaharienne.**

**Antécédents :** L'ICCROM a établi un remarquable programme de dix ans pour la conservation de biens culturels meubles dans l'Afrique subsaharienne. La PREMA a jusqu'ici formé plus de 300 professionnels dans 45 pays. Un projet pour la conservation de biens immeubles dans l'Afrique subsaharienne est mis au point en coopération avec le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de l'extension de ce programme.

**Description du projet :** Le nouveau projet pilote a pour objectif d'améliorer les conditions de conservation et de préservation de biens culturels meubles par une approche progressive, souple et pragmatique. La proposition a été examinée lors d'une réunion d'experts organisée par le Centre du patrimoine mondial/l'ICCROM. Le rapport sur cette réunion est présenté comme document d'information : *WHC-96/CONF.201/INF.15*. Le projet sera axé sur la démonstration / pratique de conservation, la documentation, la formation et l'éducation. Ses groupes cibles seront les décideurs, les gestionnaires de site, les spécialistes/techniciens, les communautés locales, les formateurs. Dans ce contexte, l'ICCROM coordonnera les activités avec ses partenaires scientifiques.

Coût total du programme : **250.000 \$ EU**

**Contribution demandée au titre du Fonds en 1997 : 50.000 \$ EU** pour assurer la mise en oeuvre de la première phase du projet, organiser un séminaire en Afrique avec des partenaires africains et choisir des partenaires scientifiques pour des approches thématiques concernant la préservation de la pierre, la conservation des briques et du bois et les sites archéologiques.

**Action du Bureau :** Etant donné que le projet pilote pour l'Afrique fait partie de la stratégie globale de formation pour

les biens culturels telle qu'elle est décrite dans le document WHC-96/CONF.201.12, le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver le montant demandé de **50.000 \$ EU au titre de la réserve pour les actions prioritaires de formation en 1997.**